



**SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
des services
aux familles**



2016 > 2020

Sommaire

1

Une ambition partagée au service des familles

Une finalité : renforcer la coordination des politiques publiques

Deux grands axes de travail : développer les solutions d'accueil et soutenir l'exercice de la fonction parentale

- > Développer les solutions d'accueil
- > Soutenir l'exercice de la fonction parentale

2

Diagnostic

Données générales sur la population vendéenne

- > Une forte croissance démographique
- > Une disparité territoriale des revenus
- > Un taux d'activité des ménages important

Données générales sur les familles vendéennes

- > Une fécondité au-dessus des moyennes régionale et nationale
- > Les enfants de moins de 6 ans : une population en légère baisse

Les services aux familles en Vendée

- > L'offre d'accueil petite enfance
 - L'offre d'accueil individuel : un mode privilégié en Vendée
 - L'accueil collectif : un mode d'accueil minoritaire
 - Les relais assistants maternels (RAM)
 - L'école : la préscolarisation des 2-3 ans, un taux en baisse mais qui reste important
 - Conclusion : une offre de garde importante mais déséquilibrée
- > L'offre en matière de soutien à la fonction parentale



SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020



3

Les orientations stratégiques du schéma départemental

Trois domaines d'intervention

- > La petite enfance
- > Le soutien à la fonction parentale
- > Des objectifs transversaux

Les territoires d'actions prioritaires

- > En matière de petite enfance
- > En matière de soutien à la fonction parentale

4

La conduite et l'évaluation des travaux du schéma départemental des services aux familles

- > La commission départementale des services aux familles
- > Le comité opérationnel du schéma départemental des services aux familles
- > La conduite de groupes de travail
- > Les indicateurs d'évaluation du schéma

5

Conclusion : une action plus coordonnée au service des familles

Annexes

- Enquête sur les services aux familles auprès des maires de Vendée - 2016
- Synthèse de l'enquête réalisée auprès des parents allocataires - 2013

Une ambition partagée au service des familles

Afin de soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, le gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement des solutions d'accueil pour les jeunes enfants entre 2013 et 2017. Pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, il a également fixé des objectifs concernant les dispositifs de soutien à la parentalité et la réduction des inégalités territoriales.

Enfin, il a souhaité réformer la gouvernance des politiques territoriales en matière de petite enfance et de parentalité afin de renforcer la co-construction des politiques sur le département, et donc leur efficacité.

Une finalité : renforcer la coordination des politiques publiques

Les politiques relatives à la petite enfance étant conduites par de multiples acteurs, le gouvernement a souhaité impulser une nouvelle dynamique partenariale et renforcer la coordination des acteurs locaux. Il a ainsi confié le pilotage du processus au Préfet de Vendée, avec le concours de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil départemental. Par ailleurs, la Caf de Vendée assure le suivi et l'animation de la démarche. Les principes et objectifs qui guident la démarche d'élaboration de ce schéma sont :

- le renforcement du partenariat dans les politiques de la petite enfance et de la parentalité,
- la définition d'une politique partagée et la détermination de territoires prioritaires,
- l'articulation des dynamiques départementales et communales en favorisant une action coordonnée des acteurs.

Les objectifs et priorités arrêtés par ce schéma feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle par la tenue de groupes de travail dès le début de l'année 2017 auxquels seront associés l'ensemble des acteurs œuvrant au développement des services aux familles, ainsi que les familles elles-mêmes.

Deux grands axes de travail : développer les solutions d'accueil et soutenir l'exercice de la fonction parentale

DÉVELOPPER LES SOLUTIONS D'ACCUEIL

- développer l'offre et corriger les inégalités territoriales en mettant l'accent sur les territoires moins pourvus sans pour autant freiner la création d'accueils dans les communes déjà équipées,
- corriger les inégalités sociales en favorisant à la fois le maintien ou le retour à l'emploi et la socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités,
- promouvoir une égale exigence de qualité pour l'accueil collectif et l'accueil individuel et prendre en compte les besoins spécifiques d'accueil.

SOUTENIR L'EXERCICE DE LA FONCTION PARENTALE

Le soutien à la parentalité a été institué en politique publique à part entière. Il s'agit de s'adresser à tous les parents pour les accompagner au quotidien dans l'éducation de leurs enfants ou les aider à faire face à des difficultés. L'enjeu est ici de banaliser le recours aux services de soutien à la parentalité pour que toutes les familles puissent y accéder, sans peur d'être jugées. Ainsi, le schéma départemental se fixe deux principaux objectifs, d'ores et déjà inscrits dans la convention d'objectifs et de gestion conclue entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales pour la période 2013-2017 :

- développer une offre territoriale diversifiée et mieux structurée,
- assurer une meilleure lisibilité de la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès des parents à l'information.

C'est aujourd'hui avec cette ambition que l'Etat, la Caisse d'allocations familiales de la Vendée et le Conseil départemental s'engagent dans la réalisation du schéma départemental des services aux familles, dans une logique de développement social prenant appui sur la richesse du territoire. Il prend effet au 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.

Diagnostic

Données générales sur la population vendéenne

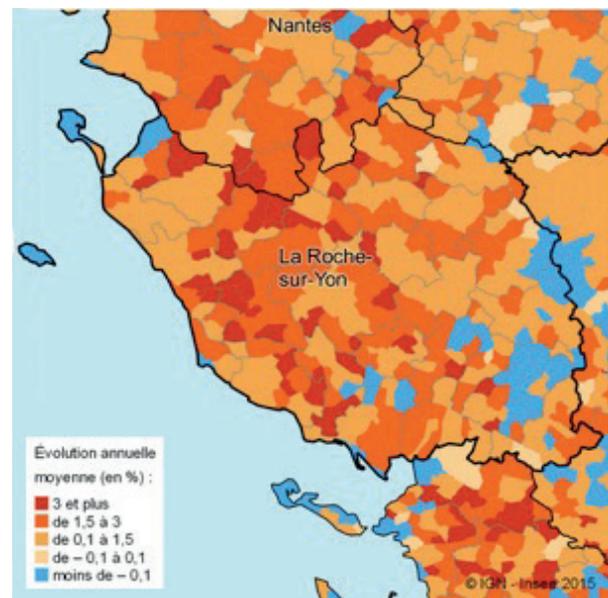
UNE FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Avec ses 655 510 habitants au 1er janvier 2013, la Vendée est le département des Pays de la Loire qui enregistre le plus fort taux de croissance de population au cours des cinq dernières années : + 1,2 % chaque année.

La Vendée gagne 38 600 habitants entre 2008 et 2013, soit 7 720 personnes supplémentaires chaque année. Ce rythme de croissance élevé place la Vendée au 7^{ème} rang des départements français juste derrière la Haute-Garonne, l'Ain et les Landes et devant le Tarn-et-Garonne et la Gironde. Cette augmentation s'explique pour 80 % par l'excédent des arrivées sur les départs (solde migratoire) et pour 20 % par l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel).

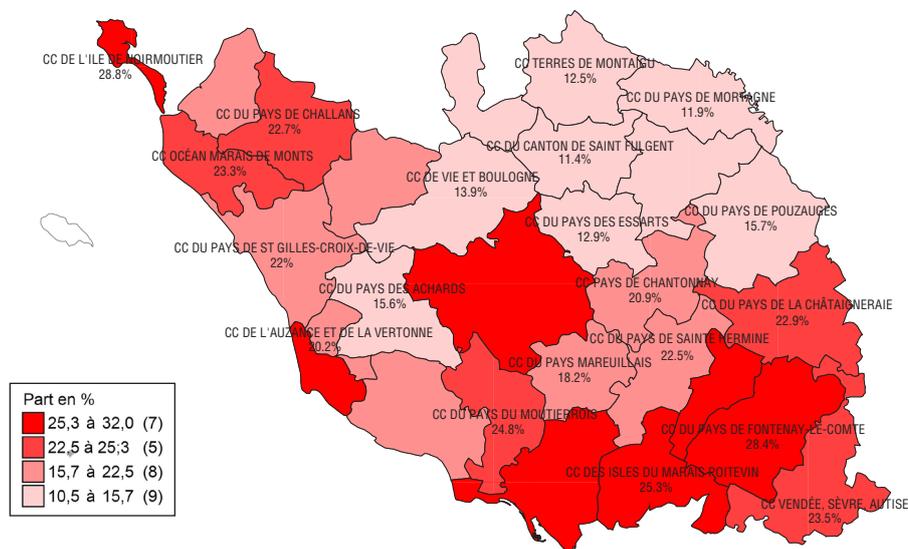
Les communes situées sur une bande littorale, ainsi que celles du nord du département et de la couronne périurbaine de La Roche-sur-Yon connaissent les croissances démographiques les plus fortes. Quelques communes du littoral et du sud-est du département perdent des habitants.

Evolution annuelle moyenne de la population des communes de Vendée entre 2008 et 2013 (en %)



UNE DISPARITÉ TERRITORIALE DES NIVEAUX DE RESSOURCES

Part des familles avec des bas revenus



Source Caf de la Vendée - Insee

UN TAUX D'ACTIVITÉ DES MÉNAGES IMPORTANT

Le dynamisme démographique en Vendée se conjugue avec une activité féminine très développée. Le taux d'activité des femmes vendéennes avec au moins un enfant de moins de 3 ans était en 2014 de 77,1 %, ce taux est de 74,4 % pour la région Pays de la Loire et de 64,4 % pour la France métropolitaine.

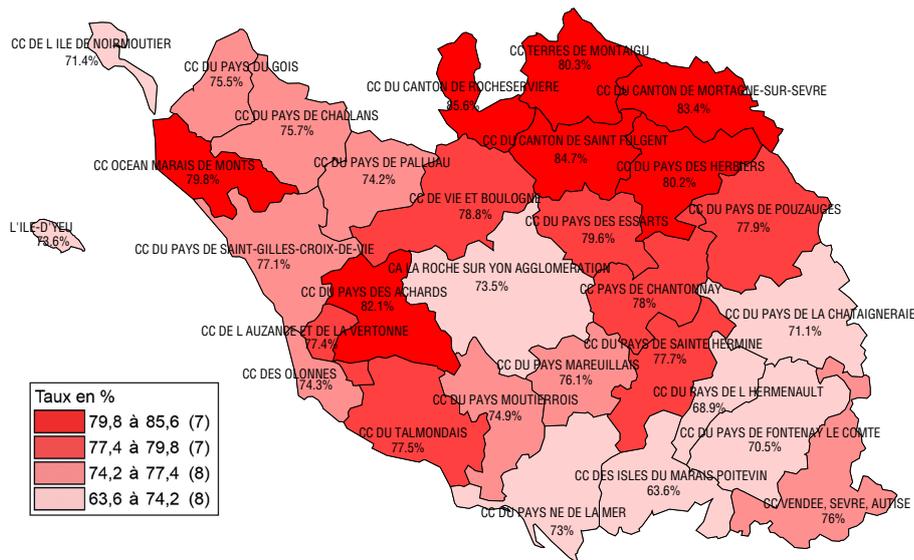
Une conséquence logique de l'augmentation du taux d'activité des femmes est l'accroissement du nombre de ménages actifs : les couples avec deux emplois ou les familles monoparentales dont le chef de famille occupe un emploi représentent 65,4 % de l'ensemble des familles vendéennes avec enfant(s) de moins de 3 ans (61,8 % pour la région, 52,4 % pour la France métropolitaine). Une

activité avec emploi des deux membres d'un couple ou du parent monoparental entraîne un besoin plus important en matière de mode d'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans.

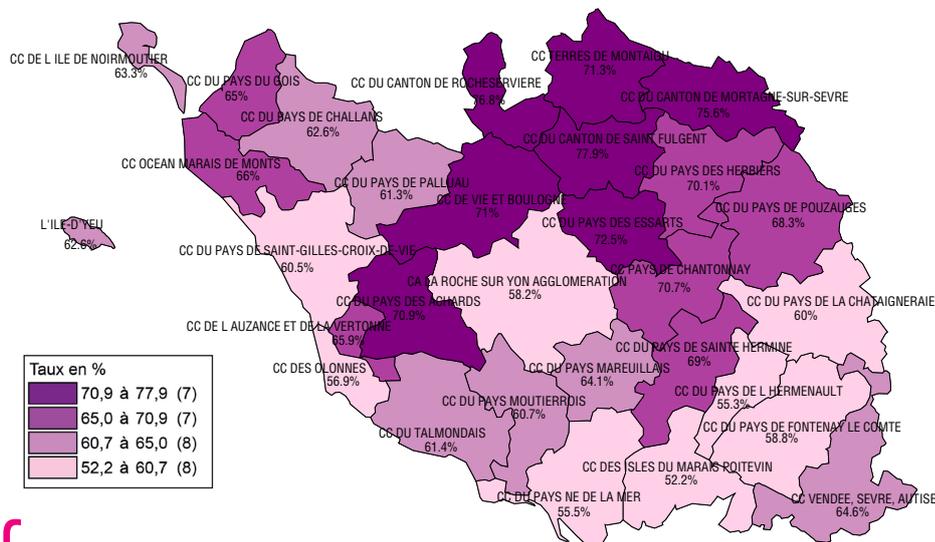
Les communautés de communes du nord du département enregistrent les taux d'activité des femmes avec enfant(s) de moins de 3 ans les plus forts du département (comme par exemple 86 % de femmes actives sur la CC du Pays de Rocheservière).

Sur le haut bocage vendéen, la double activité est également la plus importante du département (78 % sur la CC du Pays de Saint Fulgent).

Taux d'activité des femmes avec enfant(s) de moins de 3 ans par EPCI au 31/12/2014



Taux de parents Caf actifs occupés avec enfant de moins 3 ans par EPCI au 31/12/2014





SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020

Données générales sur les familles vendéennes

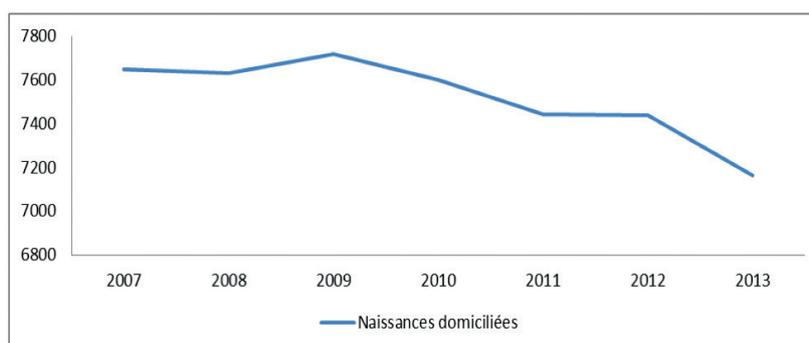
UNE FÉCONDITÉ AU-DESSUS DES MOYENNES RÉGIONALE ET NATIONALE

La Vendée occupe le 23^{ème} rang des départements de France métropolitaine avec 2,08 enfants par femme en âge de procréer en 2013.

La région Pays de la Loire est la deuxième région de France avec 2,07 enfants par femme en âge de procréer (1,98 pour la France métropolitaine). Le nombre de naissances domiciliées est de 7 164 en 2013.

Une tendance à la baisse des naissances est constatée depuis 2007. Bien que l'indicateur conjoncturel de fécondité soit stable depuis 2010, le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans est en diminution depuis 2010, expliquant la baisse des naissances. L'augmentation de l'âge moyen des mères à la naissance, quel que soit le rang de naissance, atteignant 30,3 ans en 2013, confirme cette tendance.

Evolution des naissances domiciliées en Vendée depuis 2007



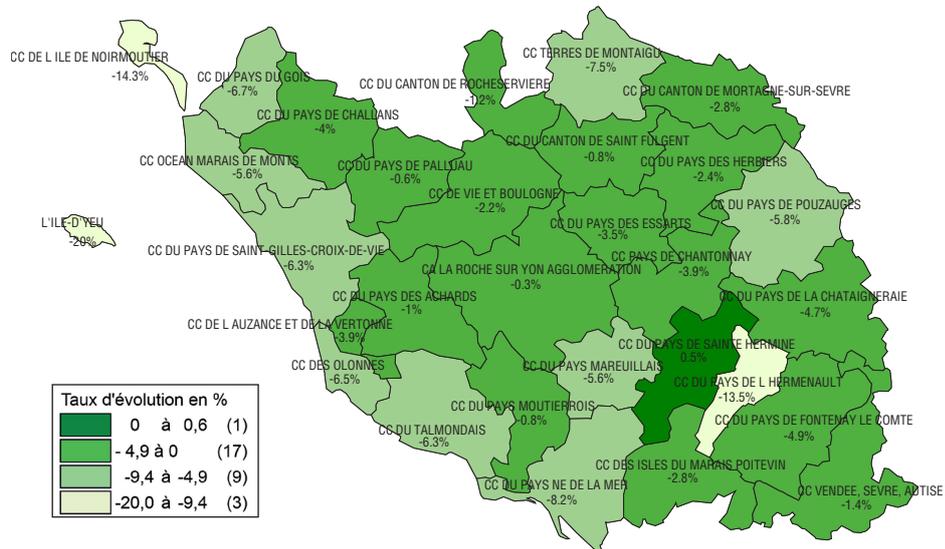
LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS : UNE POPULATION EN LÉGÈRE BAISSÉ

Au 31 décembre 2014, la Vendée comptait 44 527 enfants de moins de 6 ans rattachés à la Caf et à la MSA, dont 21 820 ont moins de 3 ans (49 %).

Entre 2010 et 2014, le nombre d'enfants de moins de 6 ans a diminué de 3 %. (- 0,4 % pour la France métropolitaine).

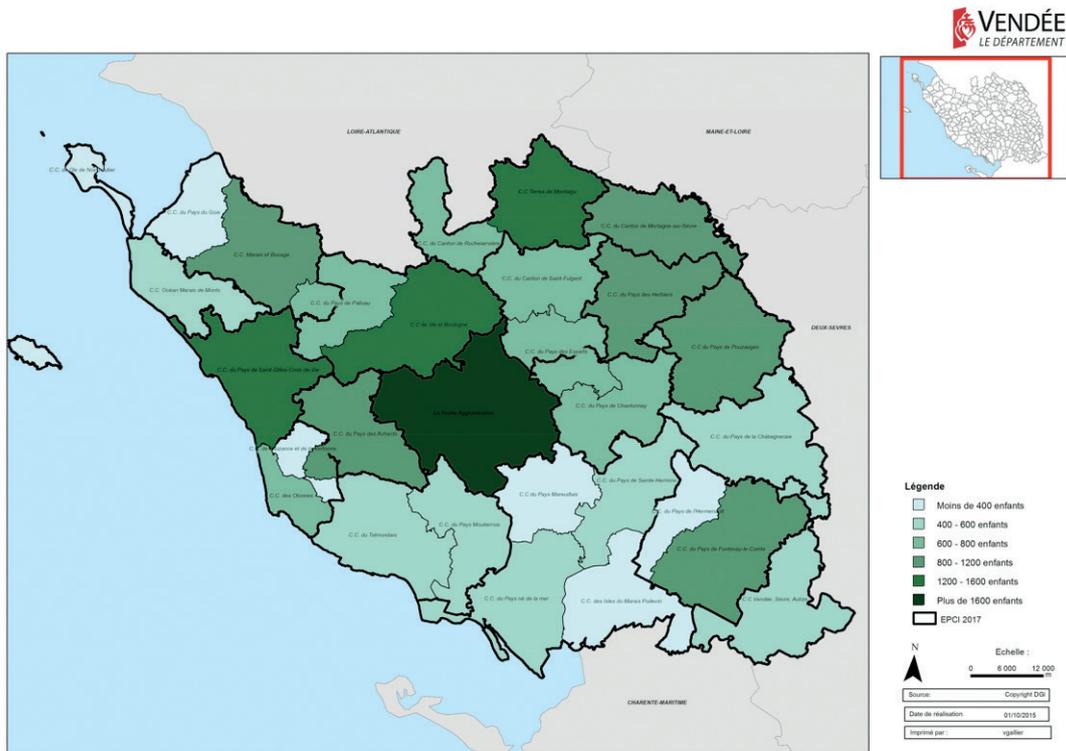
	Nb enfants 0-6 ans Caf 2010	Nb enfants 0-6 ans Caf 2014	Evo enfants 0-6 ans Caf 2010/2014	Nb enfants 0-3 ans Caf 2014	% des enfants de - de 3 ans Caf dans le total des enfants de - de 6 ans
Vendée	45 890	44 527	- 3,0 %	21 820	49 %
Pays de la Loire	268 496	263 964	- 1,7 %	131 053	50 %
France métr.	4 342 881	4 323 999	- 0,4 %	2 196 457	51 %

Evolution de la part des enfants de moins de 6 ans par EPCI entre 2010 et 2014



Le nombre d'enfants de moins de 6 ans, quasi stable depuis 2011, amorce une diminution, généralisée sur l'ensemble des communautés de communes de la Vendée hormis pour celle du Pays de Sainte Hermine. Il demeure néanmoins à un niveau élevé au regard des vingt dernières années.

Démographie des enfants de 0 à 3 ans par EPCI (publication Insee 2014)



Les enfants de 0 à 3 ans sont majoritairement domiciliés dans La Roche Agglomération. Le sud du département compte moins d'enfants de moins de trois ans que le nord.



SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020

Les services aux familles en Vendée

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les parents peuvent confier leurs enfants de moins de 3 ans, soit à un assistant maternel, soit à un établissement d'accueil collectif ou familial, soit aussi, dans une moindre mesure, à un employé de maison à leur domicile, ou encore les inscrire à l'école maternelle à partir de l'âge de 2 ans.

Sur le plan national, les enfants de moins de trois ans sont majoritairement gardés par leur parent (61 %), par un assistant maternel (19 %), 13 % des enfants fréquentent un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). Seul 1 % est confié à une garde à domicile (source ; Cnaf, observatoire national de la petite enfance, 2013).

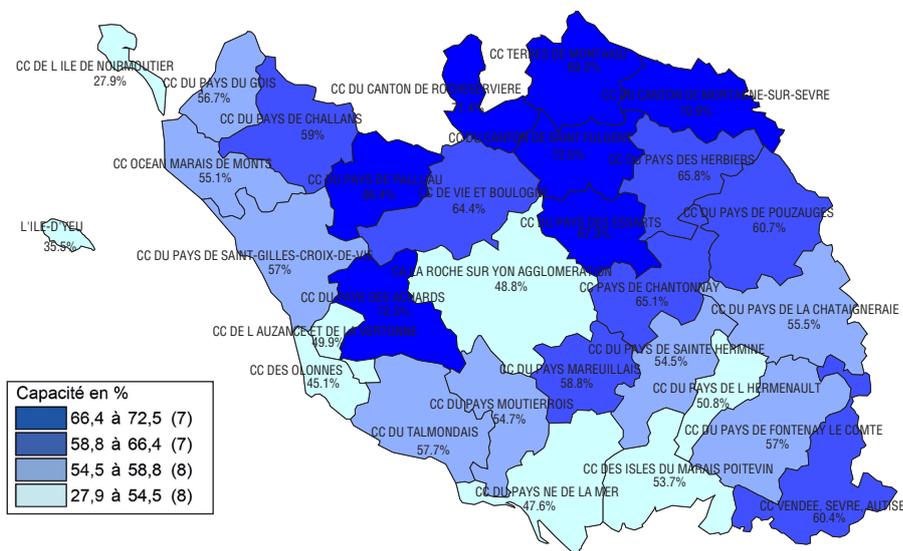
L'offre d'accueil individuel : un mode privilégié en Vendée

Les assistants maternels, qui accueillent les enfants à leur propre domicile, doivent préalablement obtenir un agrément accordé par le Président du Conseil départemental après évaluation par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) des conditions d'accueil (examen médical, environnement familial, taille et salubrité du logement, etc...).

En 2014, en Vendée, le nombre d'assistants maternels en activité, employés par des particuliers, est de 5 705 selon les données du Centre Pajemploi.

Elles proposent une capacité d'accueil théorique de 13 004 places, soit 59,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (53,8 % pour la région Pays de la Loire, 32,5 % pour la France métropolitaine).

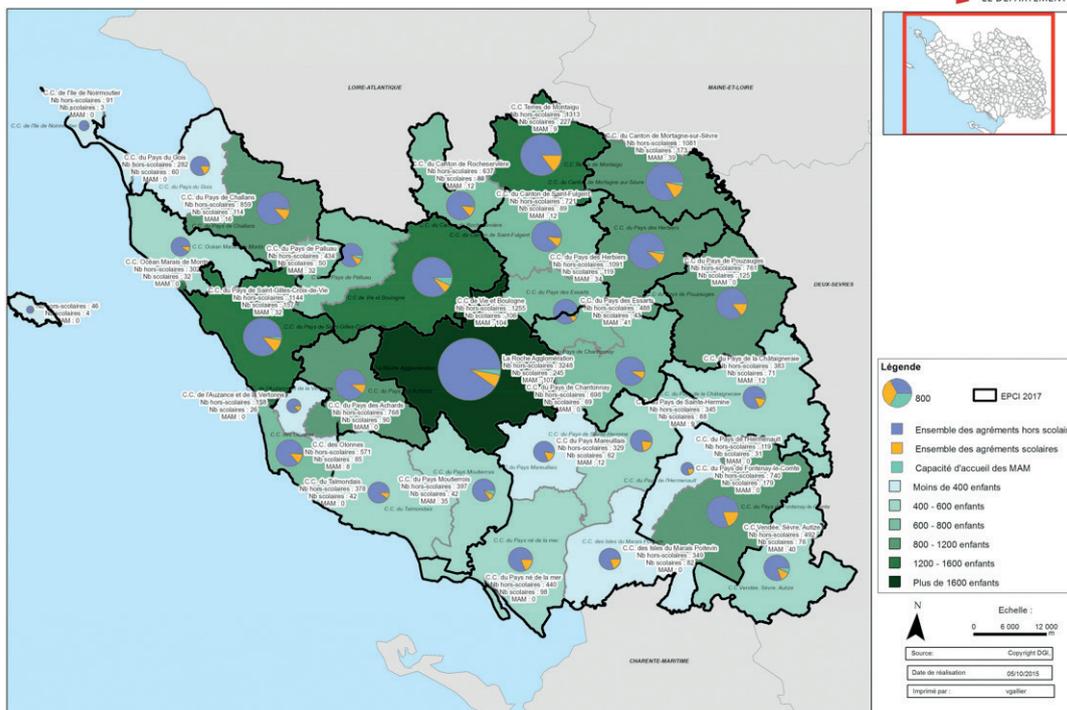
Capacité théorique des assistants maternels actifs pour 100 enfants de moins de 3 ans au 31/12 2014



Cette couverture varie selon les communautés de communes, elle s'établit entre 27,9 % pour la communauté de communes de l'île de Noirmoutier et 72,5 % pour la communauté de communes de Saint-Fulgent. La capacité offerte est plus importante sur le nord du département par rapport à sa partie sud ou littorale.

En 2014, elles ont accueilli 15 942 enfants dont 71 % ont moins de 3 ans (68 % pour la région et 68 % pour le national). Les 11 367 enfants de moins de 3 ans gardés représentent 52,1 % de l'ensemble des enfants Caf et MSA de moins de 3 ans (47,1 % pour la région et 27,9 % pour le national)

Démographie des enfants de 0 à 3 ans par EPCI (publication Insee 2014) et répartition des agréments des assistants maternels

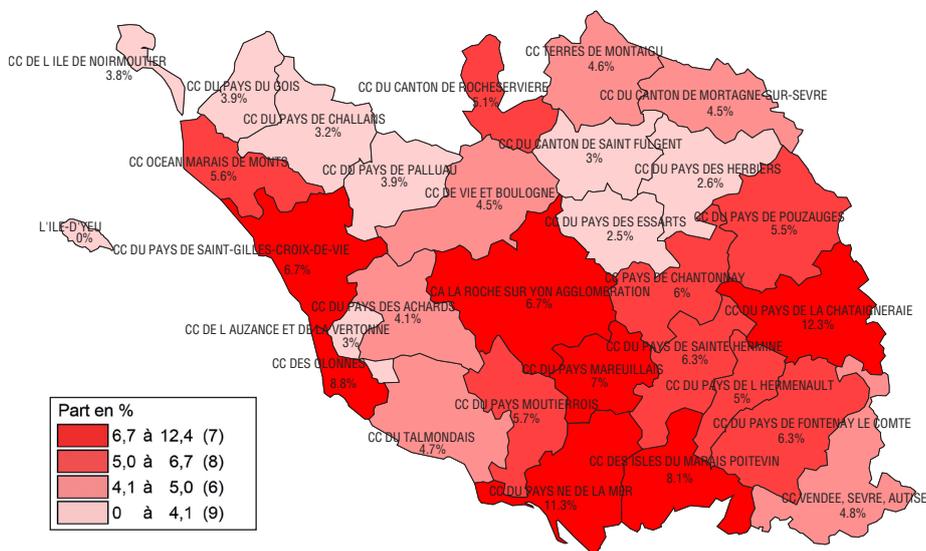


Le nord du département se caractérise par la part d'enfants accueillis par un assistant maternel la plus importante (environ 60 enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 3 ans).

En Vendée, en moyenne de 3,2 enfants de moins de 6 ans sont gardés par un assistant maternel actif (3,0 au niveau national).

17,6 % des assistants maternels accueillent 5 enfants ou plus (16,3 % pour la France métropolitaine), notamment par le recours à de petits contrats.

Part des assistants maternels de plus de 60 ans au 31/12/2014



8,1 % des assistants maternels sont âgés de 60 ans ou plus. Ce vieillissement se retrouve dans la majorité des communautés de communes. Mais des écarts sont à noter, sur la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, la proportion des 60 ans ou + est de 12,3 %, contre 2,5 % sur la communauté de communes du Pays des Essarts.

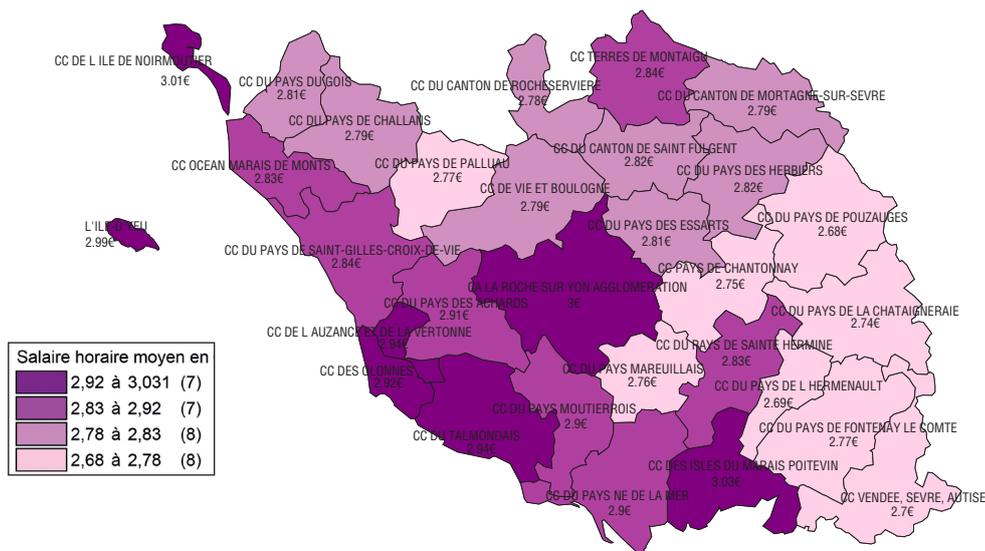


SD Sf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020

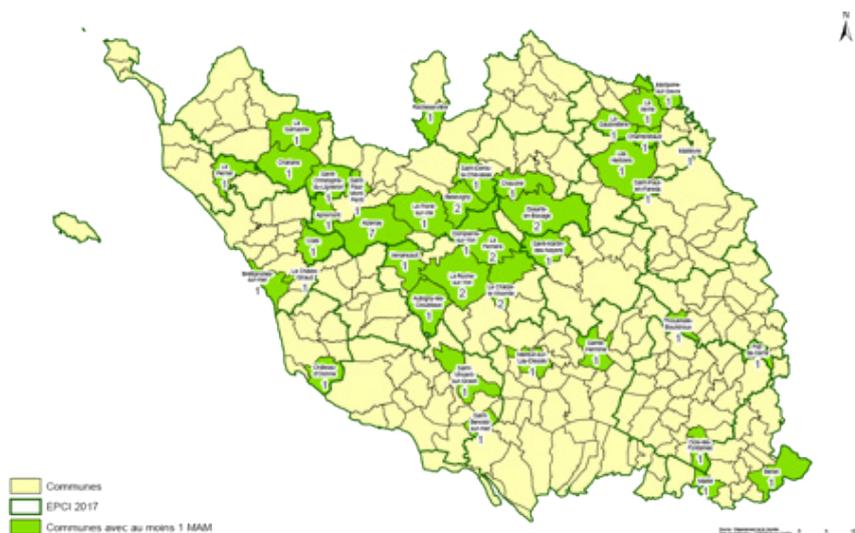
Salaire horaire moyen net en euros des assistants maternels au 31/12/2014



En Vendée, le salaire horaire moyen net des assistants maternels actifs est de 2,83 €. Cette valeur s'élève à 3,33 € pour le niveau national et doit être rapporté au niveau de vie moyen dans le département.

Les salaires horaires moyens sont les plus importants sur les communautés de communes du littoral et sur la Roche-sur-Yon Agglomération.

Les maisons d'assistants maternels (implantées à mai 2016)



On peut souligner l'évolution du nombre des Maisons d'assistants maternels créées ces dernières années sur le territoire. Ce sont des structures nées avec la loi du 19 juin 2010 et qui consistent à permettre à plusieurs assistants maternels d'exercer leur métier ensemble dans un lieu qui n'est pas forcément le domicile de l'un d'entre eux.

On dénombrait 15 créations de MAM en 2015. Aujourd'hui, 50 MAM existent sur le département.

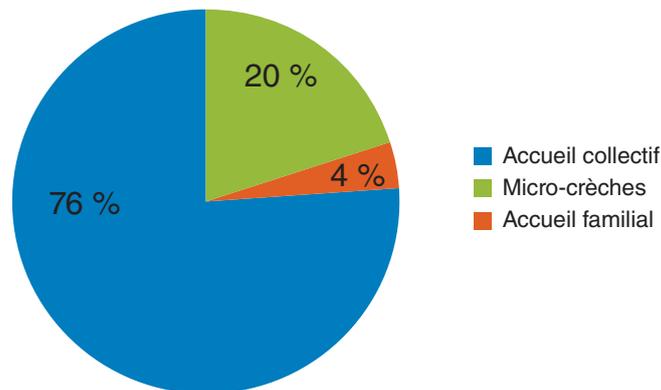
Par ailleurs, le guide des maisons d'assistants maternels vient confirmer l'importance du travail conduit en amont par les promoteurs de projets qui sont accompagnés par les éducatrices de jeunes enfants du service de PMI du département. Cet accompagnement permet que les projets pédagogiques, les règles de fonctionnement soient solidement portés par tous les acteurs de la MAM afin de garantir une bonne qualité de service aux enfants accueillis et à leurs familles.

L'accueil collectif : un mode d'accueil minoritaire

En 2014, les 52 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) bénéficiant d'une prestation de service unique (Psu) répartis sur le département, ont une capacité d'accueil de 1 482 places destinées aux enfants de moins de 6 ans.

Si l'on additionne l'offre proposée par les établissements non financés par la Psu, les micro-crèches (de 10 places au maximum) fonctionnant avec le complément de mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), la capacité d'accueil théorique est de 1 824 places.

Type d'accueil proposé par les établissements d'accueil du jeune enfant en Vendée en 2014



En 2014, en considérant que la totalité des places offertes concerne les enfants âgés de moins de 3 ans, le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans atteint en moyenne, pour le département de la Vendée, 8,4 places contre 18,1 places pour la France métropolitaine.

Face aux nouveaux souhaits des familles qui plébiscitent l'accueil collectif, il apparaît important de maintenir un développement soutenu des structures multi-accueil tout en analysant les besoins pour adapter au mieux la structure aux besoins des familles (horaires, handicap...).

Il faut ajouter qu'un nouvel acteur fait son apparition, le monde de l'entreprise ou plus généralement de la sphère privée. Entre crise de la main d'œuvre, impact positif sur son image et volonté de fidéliser son personnel, le tout appuyé par de fortes incitations de l'État, les entreprises sont aussi de plus en plus à l'origine des projets de création de micro-crèches.

Depuis 2012, l'évolution de l'accueil dans les établissements d'accueil du jeune enfant reste soutenue pour le département de la Vendée comparativement au niveau régional et national.

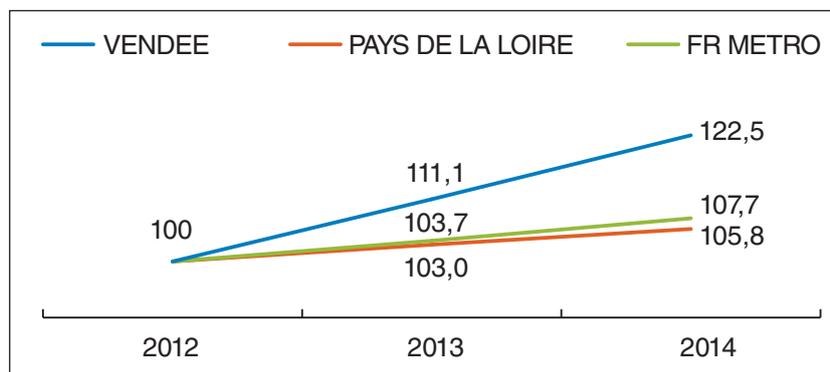


SD Sf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020

Evolution en indice 100 de la capacité d'accueil des EAJE



Comme on peut l'observer, le département de la Vendée connaît donc un phénomène de rattrapage progressif quant à l'accueil collectif, porté majoritairement par les structures micro-crèches fonctionnant avec le complément mode de garde.

Concernant ces établissements, il est nécessaire de coordonner leur implantation sur des territoires prioritaires

tout en veillant à la tarification proposée dans ces établissements et au niveau d'emploi des assistants maternels.

Ce sera notamment l'un des objets du schéma départemental des services aux familles afin de garantir que les fonds publics (notamment par le biais des plans crèches) solvabilisent des établissements répondant aux objectifs de politique publique de réduction d'inégalités d'accès aux services

LA MESURE DU TAUX D'OCCUPATION

En 2014, 402 enfants sont inscrits auprès des établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la prestation de service unique (Psu), que ce soit pour une heure d'accueil au cours de l'année civile ou pour un accueil permanent, soit 3,6 enfants par place. Ce ratio est de de 3,5 pour la région et de 2,5 pour le niveau national.

Les établissements bénéficiant de la prestation de service unique (Psu) ont réalisé un peu plus de 2 118 000 heures d'accueil effectif. Ceci correspond à une moyenne de 1 429 heures d'accueil réalisées par place, soit 6,1 heures d'accueil par jour à raison de 5 jours par semaine et pendant 47 semaines (6,1 heures pour la région, 6,4 heures pour le niveau national).

Pour mesurer le recours effectif aux structures installées, on utilise un taux d'occupation qui rapporte le nombre d'actes (heures enfant) payés annuellement par les familles au nombre d'actes théoriques (heures offertes par la structure). En 2014, en Vendée, le taux d'occupation pour l'ensemble des accueils collectifs est de 69,4 % (69,0 % pour la région Pays de la Loire, 70,5 % pour la France métropolitaine).

Les relais assistants maternels (RAM)

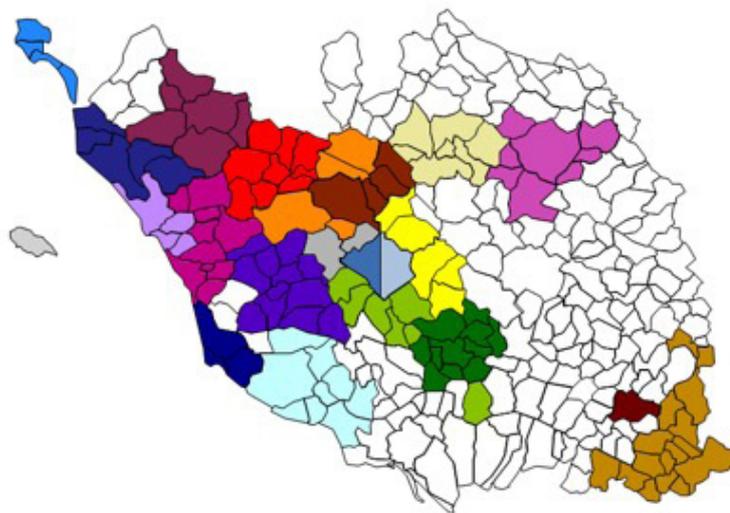
Les relais assistants maternels sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et globalement des professionnels de la petite enfance.

Le gestionnaire d'un RAM peut être une collectivité territoriale (commune, communauté de communes), une association ou encore une mutuelle...

Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil de leur enfant.

Les RAM apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs qui y sont proposés constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistants maternels.

Les Relais assistants maternels en 2015



Comme on peut le constater, de nombreux relais assistants maternels ont choisi un fonctionnement itinérant, souvent à l'échelle de l'intercommunalité. Un même équipement va pouvoir toucher et couvrir en termes de services plusieurs communes. Cette politique d'itinérance mise en œuvre par les collectivités est une stratégie encouragée par l'ensemble des pilotes du schéma départemental des services aux familles.

Dans le contexte de tensions sur les finances locales, elle permet de mutualiser le service et de réduire les inégalités aux services pour les familles. Le Conseil d'administration de la Caf de Vendée a d'ailleurs choisi de valoriser financièrement l'aide apportée aux structures choisissant un fonctionnement itinérant pour les accompagner dans cette politique.

Le nombre d'assistants maternels étant important en Vendée, en comparaison avec les données nationales, il convient également au sein du schéma départemental des services aux familles de cibler les territoires prioritaires pour l'installation de nouveaux services RAM. Le travail autour des nouvelles intercommunalités à compter du 1er janvier 2017 sera l'occasion de réinterroger leur fonctionnement et zone de couverture actuels. Les pilotes du schéma souhaitent notamment développer la fréquentation des RAM par les MAM, nouveaux acteurs sur les territoires autour de la petite enfance.



SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020

L'école : la préscolarisation des 2-3 ans, un taux en baisse mais qui reste important

En Vendée, à la rentrée 2013, l'enseignement préélémentaire scolarise la quasi-totalité des enfants de trois ans (99 %) et 19 % des enfants de 2 ans (contre 12 % au niveau national).

En 10 ans, ce taux a baissé de 32 points (baisse de 17 points au niveau national) mais demeure malgré tout très au-dessus de la moyenne nationale.

L'accueil des enfants dès 2 ans se fait en fonction des places disponibles. Il est donc dépendant des effectifs de

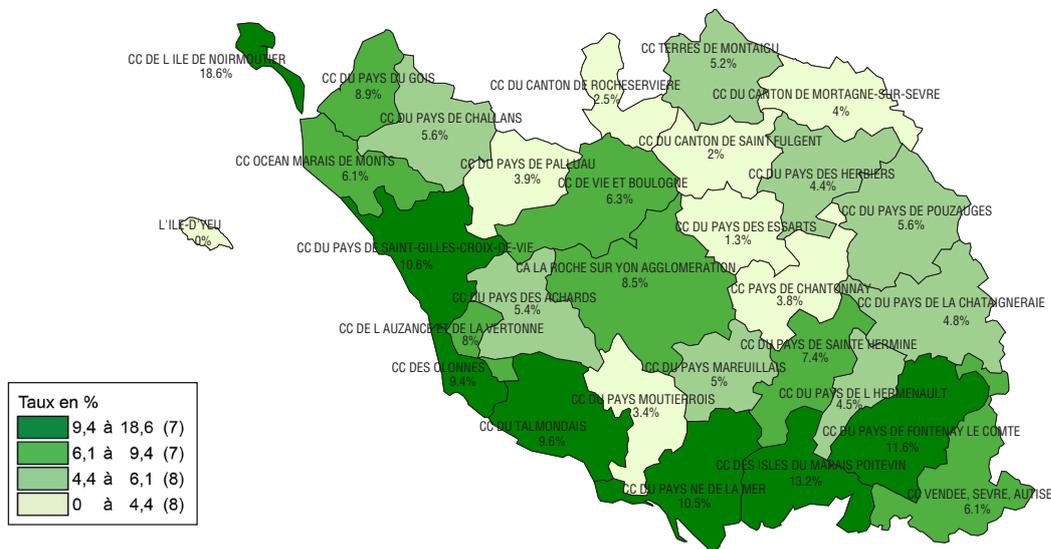
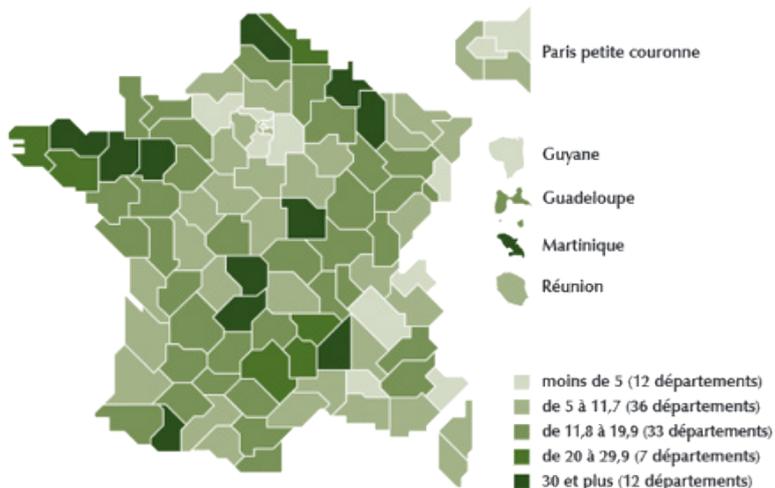
personnel, de l'évolution démographique des enfants âgés de 3 à 5 ans, et de la politique de scolarisation, au niveau académique, de cette classe d'âge.

En 2016, la Direction académique a lancé de nouvelles ouvertures de classes à partir de deux ans et demi dans le sud du département en lien avec la politique nationale et les enjeux éducatifs de ce territoire.

Taux de scolarisation des enfants de moins de 2 ans à la rentrée 2013

A la rentrée scolaire 2013, sur 100 enfants de moins de 3 ans, 6,6 vont à l'école maternelle (4,2 au niveau national).

Le taux de scolarisation des enfants de moins de 2 ans reste davantage marqué sur les territoires littoral et sud du département.

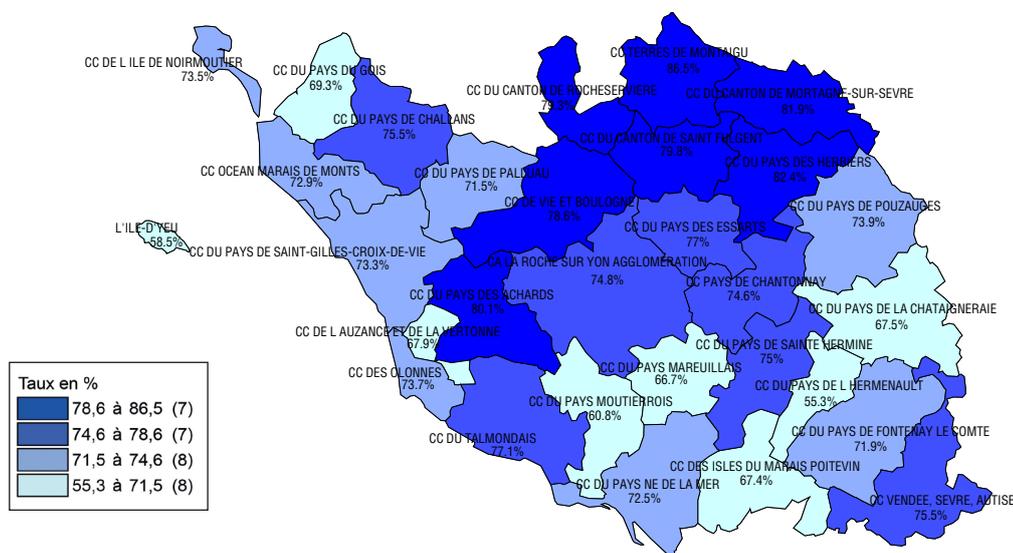


Conclusion : une offre de garde importante mais déséquilibrée

En limitant les besoins d'accueil à ceux des enfants de 0 à 3 ans et en tenant compte du nombre de places offert par tous les modes d'accueil (assistants maternels et structures collectives), le taux de couverture est de 76 places pour 100 enfants en 2014 contre 57 places au niveau national.

MODE D'ACCUEIL	VENDEE		NATIONAL	
Estimation de la capacité d'accueil	Nb de places	Pour 100 enfants - de 3 ans	Capacité théorique	Pour 100 enfants - de 3 ans
Des assistants maternels en activité	13 004	60 %	713 789	32 %
Des EAJE (PSU)	1 482	7 %	382 172	17 %
En école maternelle	1 451	7 %	93 958	4 %
Au titre du CMG garde à domicile et structure	258	1 %	44923	2 %
En micro-crèche PAJE	270	2 %	14 942	1 %
Offre totale	16 445	76 %	1 249 784	57 %
Pour un nombre d'enfants Caf et MSA de - de 3 ans	21 820		2 196 457	

Taux de couverture en mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans au 31/12/2014



Au regard de ces résultats, la Vendée est globalement bien équipée en matière de modes d'accueil. Mais ce constat général satisfaisant ne doit pas occulter un déséquilibre entre la couverture offerte par l'accueil individuel et un déficit important en matière d'accueil collectif. De plus, avec la forte remontée du nombre des naissances depuis la fin des années 90, la demande d'accueil a augmenté beaucoup plus vite que l'offre, à cette période.

Depuis, c'est l'accueil individuel qui a le plus progressé ces dernières années en progressant de 7 % entre 2012 et 2015.

La demande croissante a entraîné une plus grande sélectivité de la part des assistants maternels. Ils privilégient de plus en plus les horaires standards et un accueil à plein temps. Les parents peuvent avoir des difficultés pour trouver des solutions d'accueil sur des horaires élargis, voire des horaires atypiques selon le marché du travail. En outre, le vieillissement des assistants maternels est une donnée à intégrer car elle pourrait à terme créer des situations locales de tension entre l'offre et la demande.



SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020

Par ailleurs, la pression immobilière et le coût du foncier poussent les jeunes ménages à s'éloigner de plus en plus des centres urbains, déplaçant de ce fait la demande d'accueil vers des territoires ruraux peu pourvus en structures d'accueil et n'ayant pas les moyens d'investir massivement.

Depuis quelques années, on assiste à un phénomène de périurbanisation importante, notamment lors de l'installation de nouvelles familles dans le sud du département ou dans la zone rétro-littorale attirées par des logements moins onéreux.

Ce phénomène de périurbanisation interroge la politique d'accès aux services car ce sont les villes les plus importantes du département (notamment celles supérieures à 10

000 habitants) qui concentrent les services publics. Sur ce sujet, un lien est fait dans le travail piloté par la Préfecture sur le schéma d'accessibilité aux services.

Au total, il apparaît une offre de garde suffisante mais très déséquilibrée, notamment concernant l'accueil collectif, qui se combine avec une répartition déséquilibrée de l'offre existante à l'échelle des territoires de vie des jeunes parents, créant ainsi des inégalités d'accès aux services qu'il convient de résorber.

La détermination de territoires prioritaires en matière d'offre de garde doit permettre de cibler ces territoires et d'aller vers un rééquilibrage progressif de l'accueil collectif compte tenu de l'offre importante existante sur le département de la Vendée.

UNE NÉCESSITÉ : ADAPTER L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AUX BESOINS DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

Les horaires atypiques

Le travail sur ce type d'horaires est une réalité qui se développe.

Des projets existent pour répondre aux difficultés des parents : développement de la garde à domicile, extension des horaires d'ouverture des structures d'accueil, crèches 24/24H. En la matière, le Conseil départemental et la Caf de Vendée ont mis en place une aide financière commune afin de diminuer le reste à charge des parents travaillant sur ces horaires en privilégiant le recours à de la garde à domicile dans l'intérêt de l'enfant.

Les populations en situation d'insertion sociale et professionnelle

L'article 10 de la loi du 1er décembre 2008 créant le RSA prévoit que « *le projet d'établissement et le règlement intérieur et service d'accueil des enfants de moins de 6 ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de 6 ans à la charge des personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées* ». Aujourd'hui de nouveaux labels se développent comme les crèches d'insertion professionnelle (VIP)

Les enfants en situation de handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap est une réalité dans beaucoup de structures. Néanmoins, il convient d'accompagner ces dernières dans leurs projets et dans la formation des professionnels. L'ensemble des partenaires apporte leur expertise et pour certains des aides financières qui facilitent l'accueil des enfants en renforçant les équipes.

L'OFFRE EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE

L'accompagnement à la parentalité est une politique émergente et réactualisée au début des années 2000 dont l'objectif consiste à répondre aux évolutions de la famille et à leurs nouveaux besoins d'accompagnement.

On parle communément de soutien à la fonction parentale ou encore de parentalité :

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. » définition du Comité national de soutien à la parentalité de 2011.

Le diagnostic en matière de soutien à la fonction parentale a été mené en sollicitant différents acteurs :

- > Une enquête a été réalisée auprès de plus de 4 000 parents dans le département.
Cette enquête nous a permis de cibler les difficultés repérées par les familles dans le cadre de leur fonction parentale (problématiques éducatives, problématiques d'accès à l'information, problématiques financières). Elle a également permis de cibler les attentes quant au site « etreparent85.fr » dédié à la parentalité dans le

département.

- > Les pilotes du schéma ont également sollicité les communes du département avec le concours de l'Association des maires de Vendée.
Environ 50 % d'entre elles ont répondu à l'enquête réalisée. Beaucoup d'entre elles ont déclaré rencontrer des problèmes pour orienter correctement les familles en fonction des problèmes qu'elles traversaient.

Des enquêtes complémentaires ont été menées avec 4 juges aux affaires familiales et juges des enfants ainsi qu'avec des représentants de l'Education nationale : ces entretiens ont permis d'enrichir le diagnostic quant aux services à renforcer dans le département.

Enfin les pilotes (notamment la Caf de Vendée et le Conseil départemental) ont enrichi le diagnostic en s'appuyant sur leurs missions menées sur les territoires :

- > Au niveau du Conseil départemental, ont été analysées les données quant aux suivis des enfants les plus fragiles (par les services de la protection de l'enfance)
- > Au niveau de la Caf de Vendée, ont été ciblés les événements potentiellement déstabilisants pour la cellule familiale pour lesquels les familles auront besoin d'un service attentionné (première naissance, séparation, décès d'enfant ou de conjoint...).

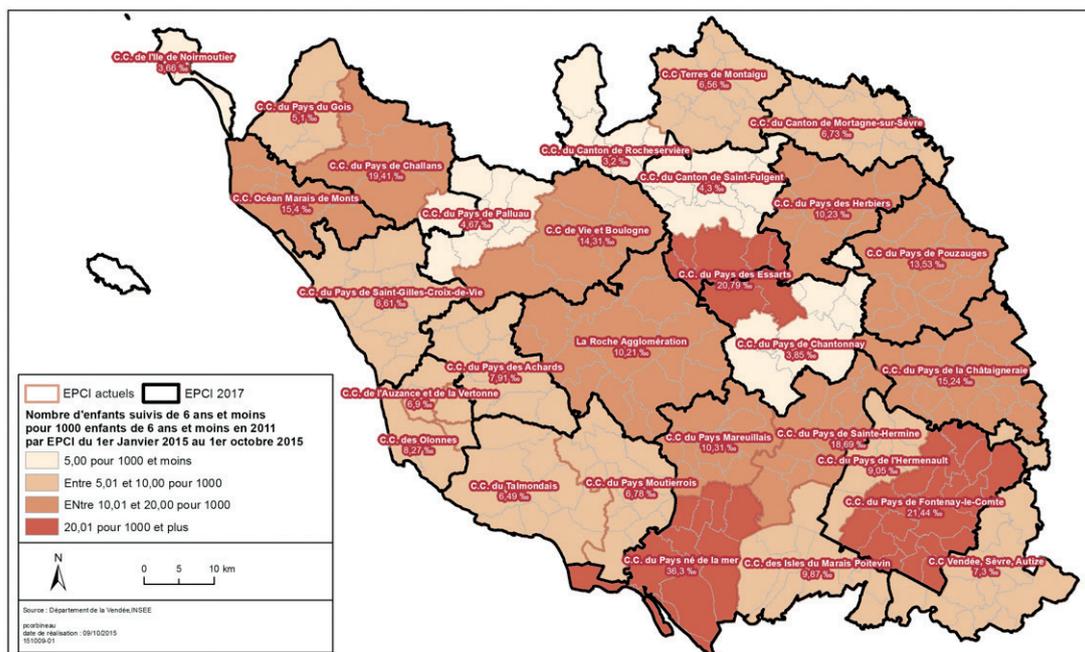


SD Sf

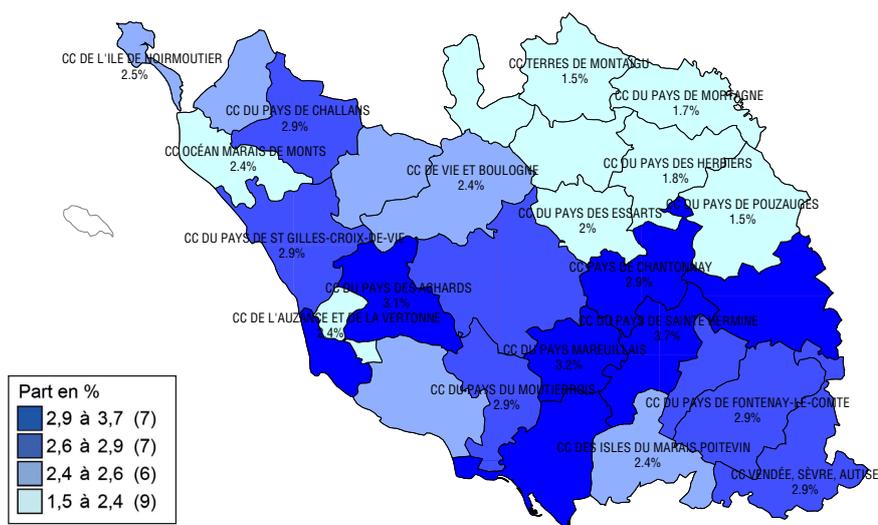
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020

Les enfants de 6 ans et moins suivis par les équipes de PMI dans le cadre d'une protection renforcée par EPCI



Part des séparations parmi les couples allocataires avec enfant(s) à charge en 2014



L'offre de soutien à la fonction parentale s'appuie sur de nombreux services, parmi lesquels on peut notamment citer :

- les Lieux d'accueil enfants parents,
- les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité,
- le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents,
- la médiation familiale et les espaces rencontres .

Ci-dessous la description de ces différents services aux familles :

> **Les lieux d'accueil enfants parents :**

Ce sont des espaces de paroles et d'accompagnement précoces pour les parents, grands-parents et adultes tutélaire accompagnés d'enfants de moins de 6 ans. Ils ont pour objectif de favoriser la qualité du lien d'attachement parents enfants.

La fréquentation est libre, sans participation financière des familles et l'anonymat est un principe de fonctionnement. 7 LAEP existent dans le département et cette structure demeure encore insuffisamment connue par de nombreux parents et élus dans le département.

> **Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité :**

Il recouvre des actions visant à offrir, en appui de l'école, des ressources dont l'enfant a besoin pour découvrir son environnement, pour élargir ses centres d'intérêt. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Ce dispositif contribue donc à l'égalité des chances et la prévention de l'échec scolaire.

> **Le réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement aux parents :**

Initiés par l'Etat en 1999, les REAAP ont pour mission de favoriser le travail en réseau entre les différents acteurs impliqués dans la parentalité, et de soutenir les initiatives d'accompagnement des parents. Le dispositif est généraliste et s'adresse à toutes les familles. Il s'appuie sur la valorisation et la reconnaissance des compétences parentales, et la participation active des parents.

> **La médiation familiale et les espaces rencontres :**

S'agissant de la médiation familiale, il s'agit d'un « processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution ».

La Vendée compte 3 associations assurant un service de médiation familiale : l'AREAMS, Médiation 49 (sur le nord du département) et l'UDAF depuis l'année 2015 suite au dernier appel à projet.

Pour les espaces rencontres, un décret du 15 octobre 2012 les définit comme un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers et notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité de l'accueil des enfants, des parents et des tiers.

Les associations assurant ces missions, doivent être agréées auprès du Préfet du département.

Deux espaces rencontres existent en Vendée, à La Roche-sur-Yon et aux Sables d'Olonne.

Chacun de ces dispositifs reçoit des subventions de fonctionnement de la Caf de Vendée afin d'assurer une partie de son fonctionnement aux côtés d'autres partenaires, notamment le Conseil départemental et le Ministère de la Justice pour les espaces rencontres.

Au-delà de la solvabilisation de services aux familles, les professionnels de la Caf, notamment ses travailleurs sociaux, se mobilisent pour l'accompagnement individuel et collectif des familles confrontées à des difficultés. Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale et accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives constituent des missions prioritaires pour la Caf de Vendée, dans son contrat d'objectif pluriannuel signé avec l'Etat.



SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020



Ainsi en 2015 la Caf de Vendée a accompagné 917 allocataires confrontés à une séparation contre 792 en 2014. Au total, 3 212 familles allocataires ont été accompagnées par les travailleurs sociaux de la Caf de Vendée durant l'année 2016.

Le Conseil départemental par son service de protection maternelle infantile et son service de l'insertion et de l'accompagnement social, présents dans 31 Maisons de la Solidarité et de la Famille permettant de toucher tous les Vendéens, l'action sociale développe également des actions de prévention et de soutien à la parentalité.

Les entretiens avec les familles et les visites à domicile sont menés en prénatal et en postnatal sur l'ensemble du département par des sages-femmes et/ou puéricultrices de la PMI. Ils permettent de repérer précocement des difficultés au sein des familles et de proposer un accompagnement pour y remédier.

Les médecins de la PMI contribuent également dans le cadre des consultations proposées sur tout le territoire à accompagner les parents pour les rassurer et les orienter dans la prise en charge des moins de 6 ans.

Les assistants du service social du département, organisés en polyvalence de secteur, interviennent auprès des ménages, sur rendez-vous aux bureaux ou à domicile, notamment dans le cadre de l'exercice quotidien de leur rôle de parent. De plus, des éducateurs de prévention sont présents en proximité des familles y compris dans le cadre de permanences pour rencontrer parents et enfants souhaitant échanger.

En 2015, 8 674 parents ont rencontré un travailleur social en circonscription pour des questions d'exercice de la parentalité et 6 611 enfants de moins de 6 ans ont bénéficié d'un suivi par une puéricultrice de PMI.

Les orientations stratégiques du schéma départemental

Lors du comité de pilotage du 28 juin 2016, les pilotes du schéma départemental des services aux familles ont proposé d'échanger sur le diagnostic départemental et les orientations stratégiques pour les 5 années à venir de 2016 à 2020 (annexe : membres du comité de pilotage du schéma départemental des services aux familles). Ils se sont entendus sur 3 domaines d'intervention thématiques et sur la détermination de territoires prioritaires pour chacun d'eux :

Trois domaines d'intervention thématiques

LA PETITE ENFANCE

- > rééquilibrer l'offre d'accueil collectif selon les visées suivantes :
 - accompagner l'insertion sociale et professionnelle des parents,
 - répondre aux besoins d'accueil spécifiques (handicap et horaires atypiques),
 - accroître l'accessibilité aux services (revitalisation du secteur rural et accessibilité tarifaire),
- > accompagner le développement des services RAM en ciblant les territoires prioritaires,
- > favoriser le fonctionnement en itinérance des relais assistants maternels.

LE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE

- > viser la convergence des moyens (financiers et humains) des pilotes départementaux du schéma sur les territoires prioritaires définis en concertation,
- > renforcer la coordination des acteurs locaux via les REAAP locaux,
- > favoriser l'implantation des LAEP sur les territoires prioritaires,
- > encourager l'accès à la médiation familiale,
- > optimiser le fonctionnement des espaces rencontres (diminuer les délais, harmoniser les « rendus » qualitatifs et auditer un système d'itinérance).

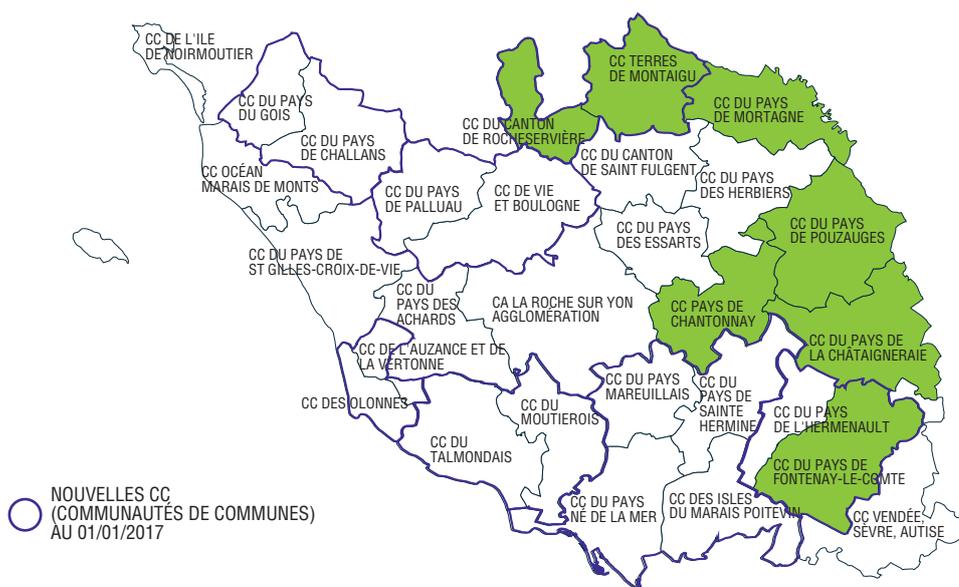
DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- > permettre aux familles et à l'ensemble des acteurs locaux l'accès à l'information sur les différents services et leur utilisation (site www.etreparent85.fr),
- > impliquer les parents dans la gouvernance du schéma départemental, depuis l'étude des besoins jusqu'à l'évaluation des réponses apportées,
- > anticiper les évolutions des besoins des familles afin d'adapter et d'innover dans les réponses (dimension prospective du schéma).

En matière d'accompagnement des assistants maternels et l'implantation de nouveaux services RAM, les sept territoires prioritaires sont les suivants :

- la Communauté de communes de Mortagne-sur-Sèvre,
- la Communauté de communes des Terres de Montaigu,
- la Communauté de communes du Canton de Rocheservière,
- la Communauté de communes du pays de Fontenay le Comte (pour une couverture intercommunale),
- la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie (fin du réseau éducatif vendéen au 31/12/2016),
- la Communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

Territoires prioritaires pour le développement des RAM





SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

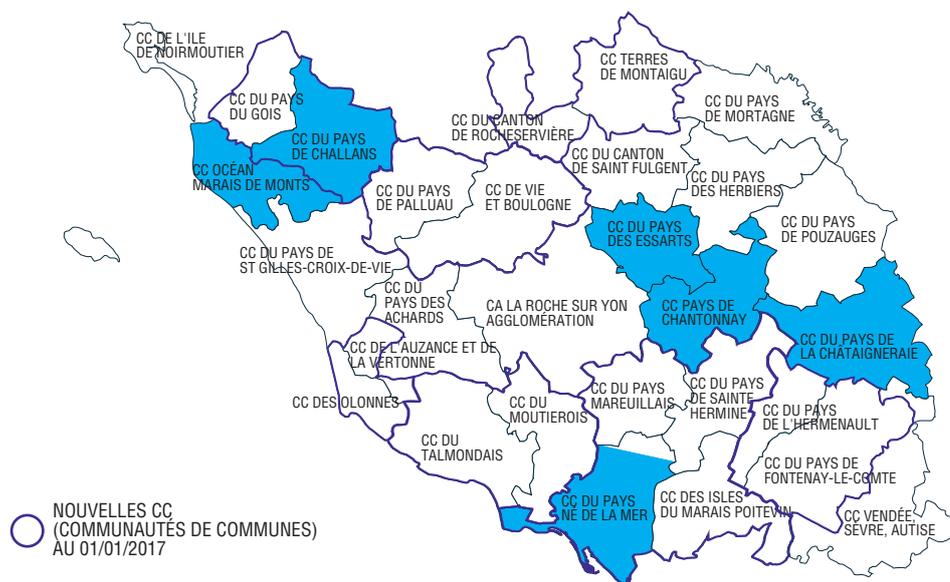
2016 > 2020

EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE

En matière de développement d'offres de soutien à la fonction parentale, les six territoires prioritaires sont les suivants :

- la Communauté de communes Océan Marais de Monts,
- la Communauté de communes du Pays de Challans,
- la Communauté de communes du Pays des Essarts,
- la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,
- la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie,
- la Communauté de communes des Pays nés de la Mer.

Territoires prioritaires pour le soutien à la fonction parentale



Les pilotes du schéma départemental des services aux familles ne retiennent pas la Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon ou la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte comme des territoires prio-

ritaires (malgré les caractéristiques de vulnérabilité des familles) car ce sont des lieux où existent déjà une convergence des moyens financiers, humains et des dispositifs des différentes institutions

La conduite et l'évaluation des travaux du schéma départemental des services aux familles

Pour mener à bien les objectifs du schéma, les parties signataires s'engagent à animer une démarche partenariale se traduisant notamment par l'appui sur des instances définies

La Commission départementale des services aux familles

Définition	Cette commission réunit les partenaires autour de la petite enfance et la parentalité, elle remplace ainsi la CDAJE.	
Pilotage	Le pilotage est assuré par le Préfet de département. Le co-pilotage est assuré par la Caf et le Conseil départemental	
Mission	La commission est chargée d'arrêter les modalités d'organisation de la coordination, de définir, suivre et évaluer les orientations stratégiques du schéma départemental des services aux familles	
Membres	Etat	<ul style="list-style-type: none"> Le Préfet Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale La Direction Académique La Déléguée des droits aux femmes
	Caf	<ul style="list-style-type: none"> Le Président du Conseil d'administration de la Caf La Directrice de la Caf et/ou son représentant
	Département	<ul style="list-style-type: none"> Le Président du Conseil départemental et/ou son représentant La Directrice du Pôle Solidarité et Familles et/ou son représentant Le Médecin chef de la PMI
	ARS	<ul style="list-style-type: none"> Le Délégué territorial
	MSA	<ul style="list-style-type: none"> Le Président de la MSA - Loire Atlantique Vendée La Directeur de la MSA Loire-Atlantique Vendée
	Représentants des collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> Le Président de l'Association des Maires de Vendée et /ou son représentant
	UDAF	<ul style="list-style-type: none"> Le Président de l'UDAF Le Directeur de l'UDAF
	Représentants des associations et employeurs	<ul style="list-style-type: none"> Associations d'aide à domicile FEPEM La Maison départementale des adolescents
	Représentants des Parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> L'APEL FCPE
Fréquence de réunion	Annuelle	



Le comité opérationnel du schéma départemental des services aux familles

Définition	Il s'agit de l'instance opérationnelle d'animation et de coordination du schéma départemental des services aux familles.	
Mission	Sur orientation de la Commission départementale, l'ensemble des travaux du schéma sont initiés, planifiés par la cellule technique du schéma départemental des services aux familles. Elle est chargée de conduire des groupes de travail, de mettre en œuvre le plan d'actions et d'assurer une évaluation des projets conduits.	
Membres	Etat	<ul style="list-style-type: none"> Le référent désigné par le Préfet
	Département	<ul style="list-style-type: none"> Le référent désigné par le Président du Conseil départemental
	Caf	<ul style="list-style-type: none"> La sous-directrice de la Caf Au besoin, les référents parentalité et la petite enfance
Fréquence de réunions	Une fois par trimestre	

Par ailleurs, les pilotes du schéma départemental des services aux familles souhaitent s'appuyer sur les différents réseaux de professionnels existants notamment :

- Le réseau REAAP départemental animé par la Caf de Vendée
- Le réseau des professionnels LAEP animé par la Caf de Vendée

- Le réseau des professionnels RAM animé par la Caf de Vendée.

Le partage avec ces réseaux permettra d'enrichir le plan d'actions proposé dans le cadre du schéma départemental des services aux familles.

La conduite de groupes de travail

Sur chacun des objectifs du schéma départemental des services aux familles, un groupe de travail est constitué par le comité opérationnel du schéma et les membres de la commission départementale.

D'autres professionnels et associations du département seront associés et pourront participer sur volontariat au groupe de travail de leur choix.

Afin de garantir la menée des travaux, un pilote sera systématiquement représenté au sein de chacun des groupes de travail. Au maximum, les groupes de travail seront composés de 15 représentants.

Les indicateurs d'évaluation du schéma

Les parties signataires du schéma départemental des services aux familles des services aux familles s'engagent à évaluer chacune des actions conduites, à minima une fois par an lors de la commission départementale. Chaque objectif engagé doit prévoir les modalités de son évaluation.

Pour ce faire, les partenaires s'appuient notamment sur les indicateurs d'évaluation contractualisés entre l'Etat et la Caf de Vendée pour la période 2013-2017. Ces indicateurs seront réactualisés en fonction des chantiers conduits :

INDICATEURS CONCERNANT L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :

- > Evolution du nombre de places en établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) - Places nettes selon le type d'accueil collectif créé. (+ 25 % par rapport à 2012)
- > Evolution des disparités territoriales en matière d'accueil des jeunes enfants.
- > Evolution de la prise en compte des besoins spécifiques des familles.
- > Ecart des taux de couverture entre les zones moins bien dotées et la moyenne nationale en matière d'accueil des jeunes enfants.
- > Nombre d'assistants maternels par relais d'assistants maternels (RAM).
- > Evolution du nombre d'assistants maternels en activité.
- > Evolution du nombre d'assistants maternels et d'EAJE figurant sur le site « mon-enfant.fr. »
- > Mesure de la réduction des inégalités territoriales.

INDICATEURS CONCERNANT LA PARENTALITÉ :

- > Taux de couverture des lieux d'accueil parents enfants (LAEP).
- > Taux de recours à la médiation familiale.
- > Taux de recours aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).
- > Taux de mise en place de contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- > Maintien des structures « espaces de rencontre » existantes et suivi du taux de réponses aux demandes.
- > Evolution du nombre d'initiatives en matière de soutien à la parentalité figurant sur le site partenarial « etre-parent85.fr ».
- > Evolution des données relatives aux mineurs bénéficiaires d'une intervention au titre de la protection de l'enfance dans le département.



SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2016 > 2020



Conclusion : une action plus coordonnée au service des familles

Le schéma départemental vise à la mobilisation et à la coordination de l'ensemble des services construits pour et avec les familles par différents acteurs.

Dans le cadre du partenariat, les travaux du schéma départemental des services aux familles seront articulés avec ceux du schéma enfance famille 2016-2021 adopté par le Conseil départemental le 24 juin 2016.

Il constitue la stratégie pour les enfants et les familles du département afin de leur proposer des parcours d'accompagnement cohérents et articulés autour des solutions d'accueil et des offres de soutien à la parentalité.

Chaque acteur peut ainsi contribuer à la résolution des problématiques repérées dans le cadre du schéma et contribuer à son échelle (locale, départementale...) à l'émergence de solutions innovantes.

Se positionnant résolument dans une visée préventive, le schéma permet de produire une connaissance partagée et utile aux acteurs départementaux et territoriaux de la situation des familles vendéennes, favorisant ainsi une plus grande cohérence et complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires.

Annexes

- Enquête sur les services aux familles auprès des maires de Vendée - 2016
 - Synthèse de l'enquête réalisée auprès des parents allocataires - 2013



Présentation de l'enquête

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

L'article L312-5 du CASF prévoit que le Président du Conseil départemental doit élaborer tous les 5 ans un schéma départemental enfance et famille. Ce schéma doit donc être à nouveau élaboré en 2016 et être articulé avec de nombreuses déclinaisons départementales de priorités nationales dont le plan départemental de prévention de la délinquance et le **nouveau schéma des services aux familles prévu par une circulaire du 22 janvier 2015 et piloté par Monsieur le Préfet.**

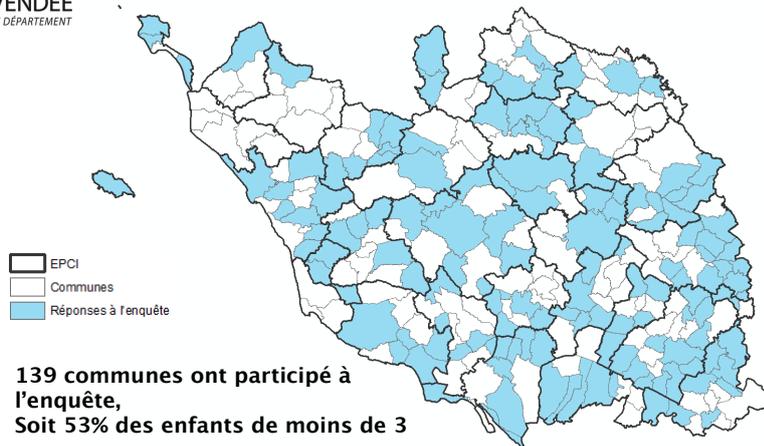
Ce schéma départemental des services aux familles a pour objectif de réaliser d'une part un diagnostic des besoins sur le territoire et d'autre part de définir un plan de développement concerté des services aux familles (offre de modes de garde adaptés et offre de service de soutien à la parentalité).

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental et la Caf de Vendée ont débuté ce travail de concertation et ont souhaité, en accord avec Mme Anne-Marie COULON, Présidente de l'Association des Maires de Vendée, recueillir au moyen d'un questionnaire les constats et les observations des maires de Vendée concernant leur territoire (modes de garde, accueil de loisir et garderie périscolaire, gestion des cantines, gestion des nouvelles activités périscolaires ...).

Les retours d'enquête ont été enregistrés entre le 7/01/2016 et le 15/03/2016.

2

Participation à l'enquête

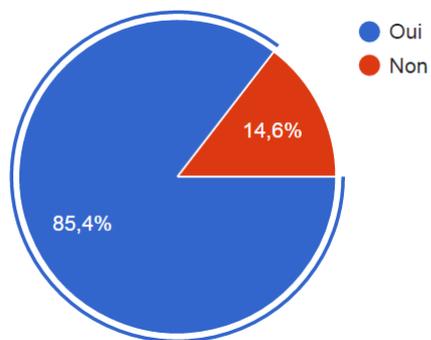


3

OFFRE MODE DE GARDE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

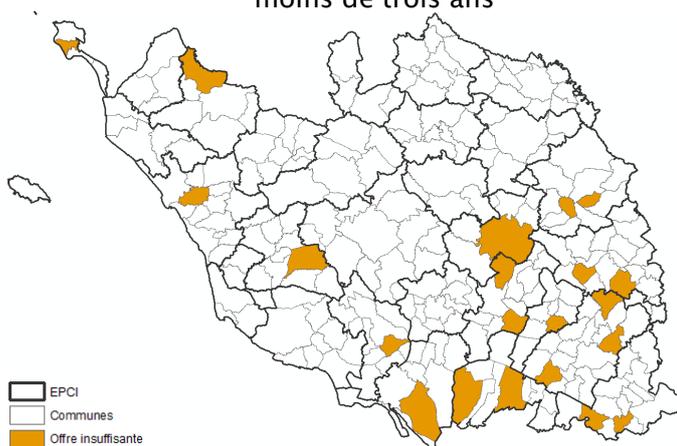
4

A votre avis, votre commune dispose-t-elle d'une offre suffisante pour répondre aux besoins d'accueil des moins de trois ans ?

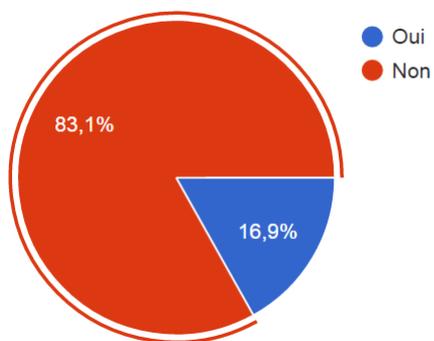


Sur 137 réponses, 20 communes ont répondu « non » à cette question

Carte des communes qui ont déclaré avoir une offre insuffisante pour répondre aux besoins d'accueil des moins de trois ans



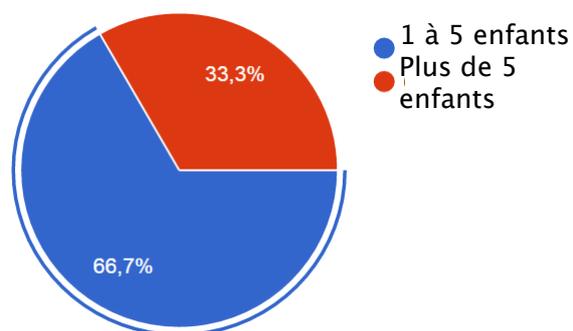
Connaissez-vous des familles en recherche de mode de garde ?



Sur 136 réponses, 23 communes ont répondu « oui » à cette question

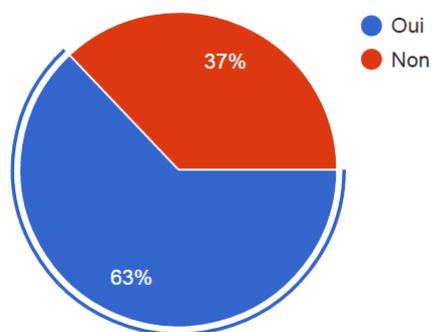
7

Si vous connaissez des familles en recherche de mode de garde, pouvez-vous estimer le nombre d'enfants pour lequel les famille ne trouve pas de mode de garde ?



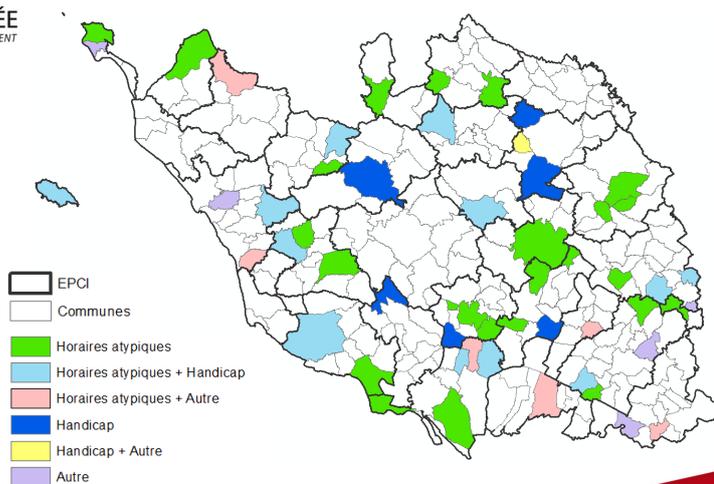
8

A votre avis, votre commune dispose-t-elle d'une offre adaptée à tous les besoins des familles ?

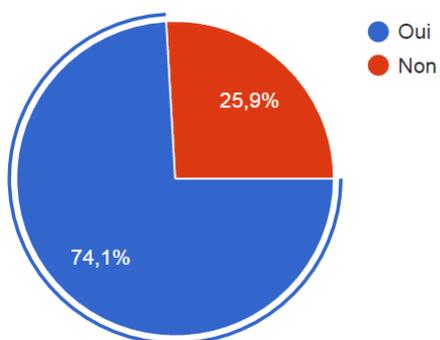


Sur 135 réponses, 85 communes ont répondu « oui » à cette question

Offre de garde inadaptée aux besoins des familles

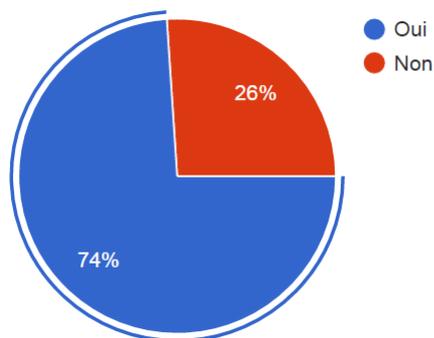


Au sein de votre commune ou de votre EPCI existe-t-il un ou plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant ?



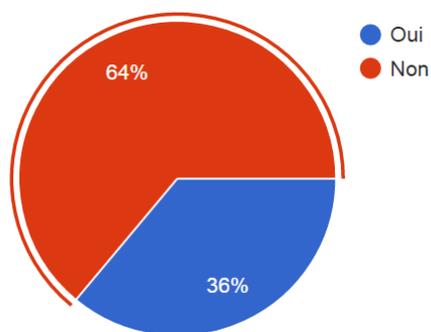
11

Cet établissement a-t-il ou ces établissements ont-ils une activité à taux plein ?



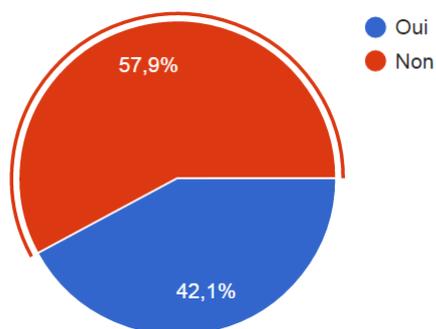
12

Au sein de votre commune ou de votre EPCI y a-t-il une MAM (Maison d'assistantes maternelles) ?



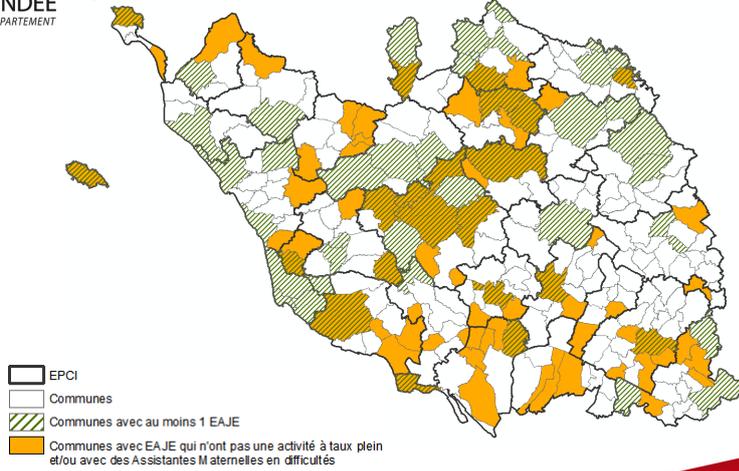
13

Connaissez-vous des assistantes maternelles en difficulté d'emploi sur votre commune ?



14

Communes avec des EAJE qui n'ont pas une activité à taux plein et/ou avec des assistantes maternelles en difficulté

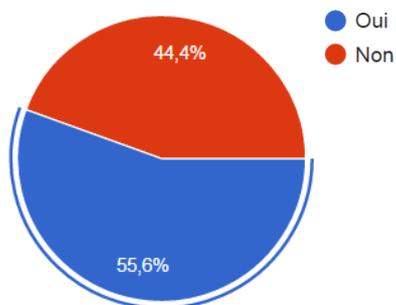


15

ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

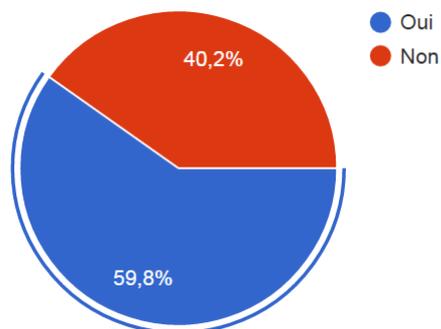
16

Au sein de votre commune ou de votre EPCI existe-t-il un RAM (Relais assistantes maternelles)?



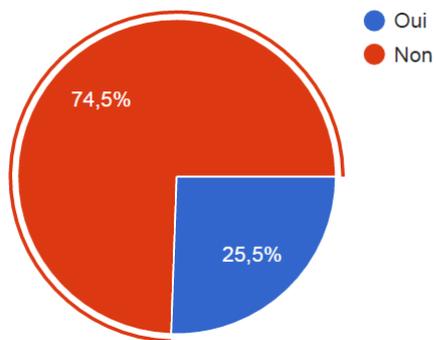
17

A votre avis, les familles de votre commune disposent-elles d'une information suffisante sur les aides à la parentalité existantes ?



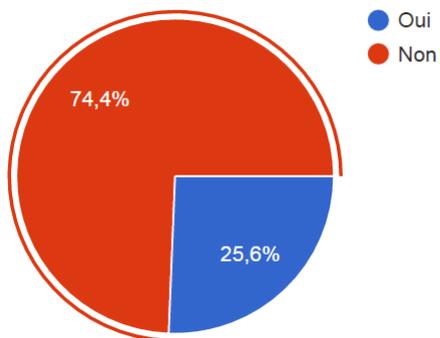
18

Au sein de votre commune ou de votre EPCI existe-t-il un LAEP (Lieu d'accueil enfants - parents) ?

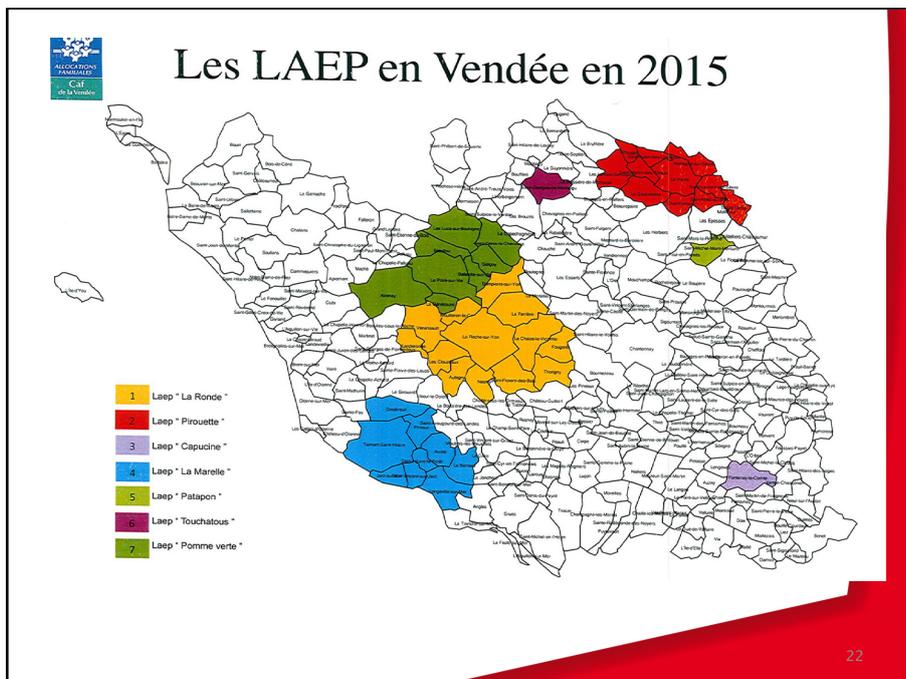
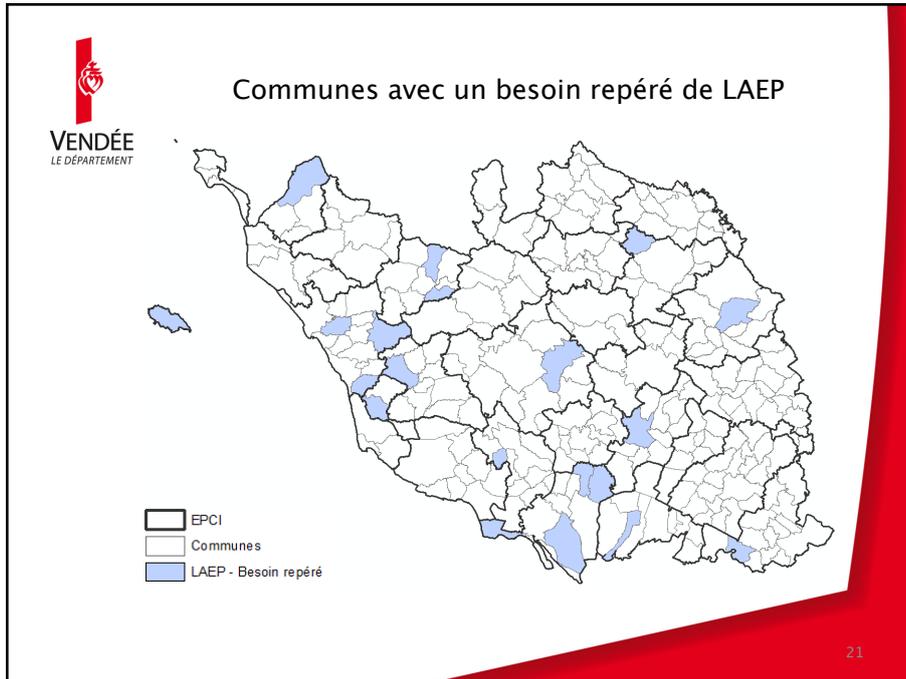


19

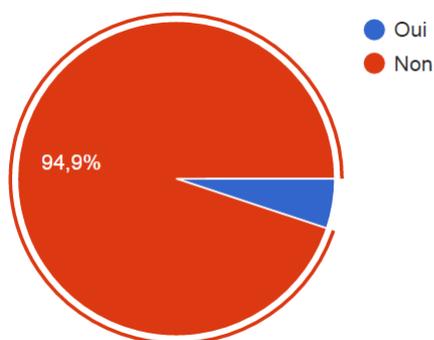
Si vous ne disposez pas d'un LAEP, existe-t-il un besoin repéré par les intervenants du territoire ?



20

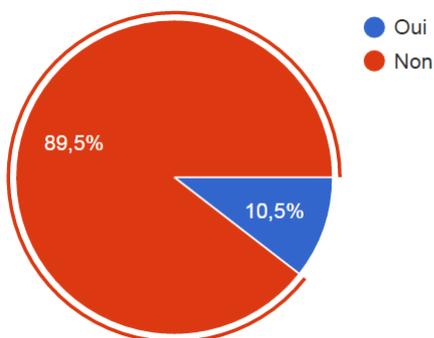


Au sein de votre commune ou de votre EPCI existe-t-il un espace de rencontre pour permettre aux enfants de couples séparés de maintenir le lien avec le parent avec lequel ils ne vivent pas ?

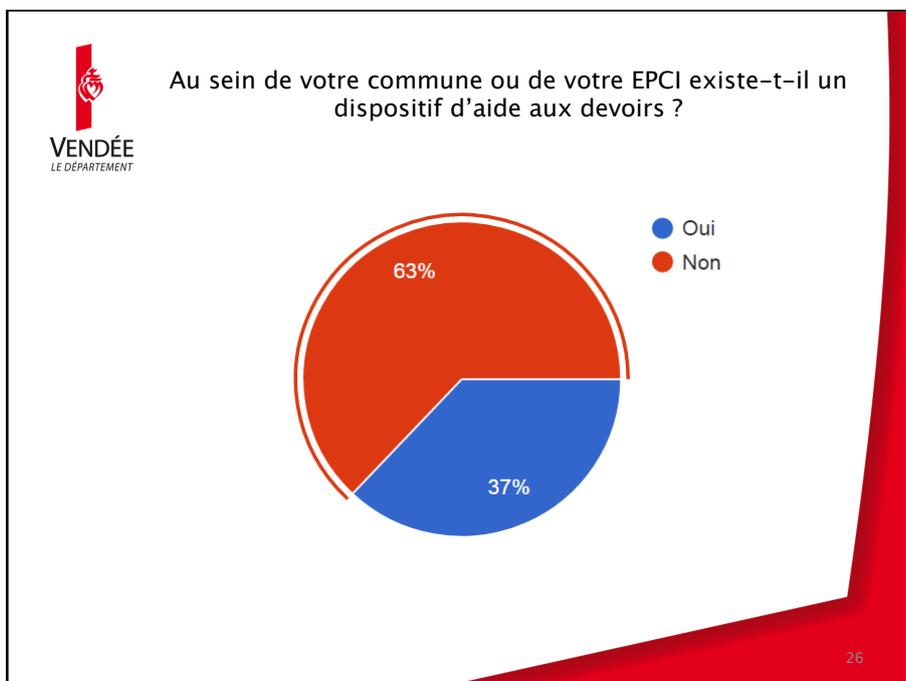
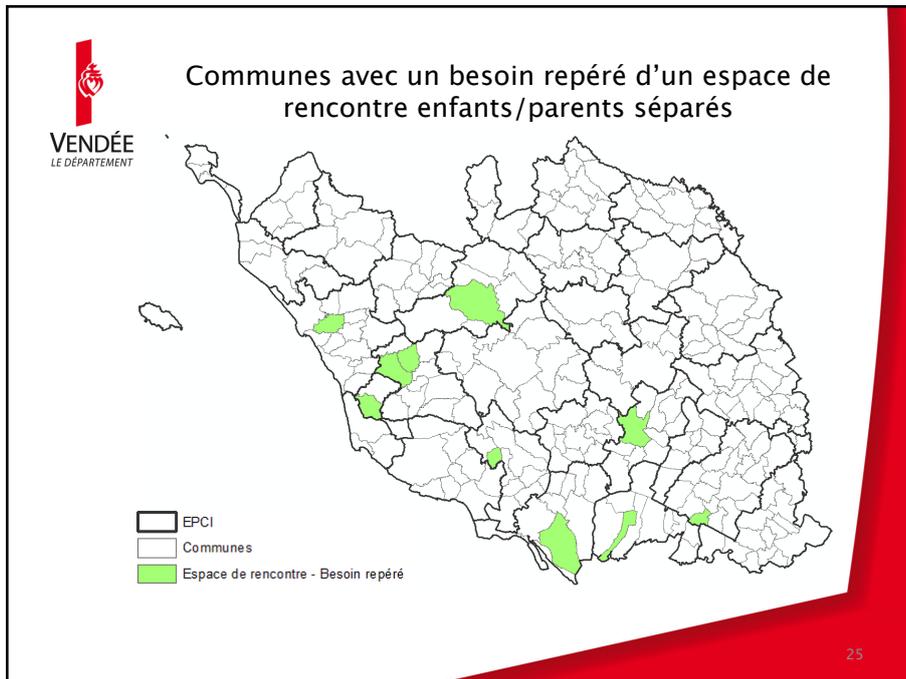


23

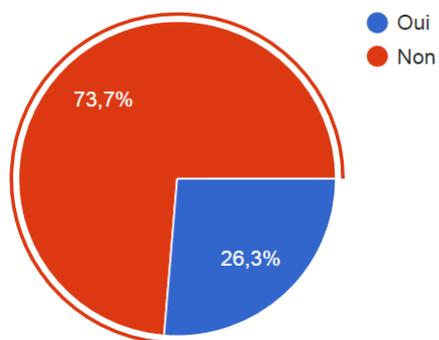
Si vous ne disposez pas d'un espace de rencontre pour permettre aux enfants de couples séparés de maintenir le lien avec le parent avec lequel ils ne vivent pas, existe-t-il un besoin repéré par les intervenants du territoire ?



24

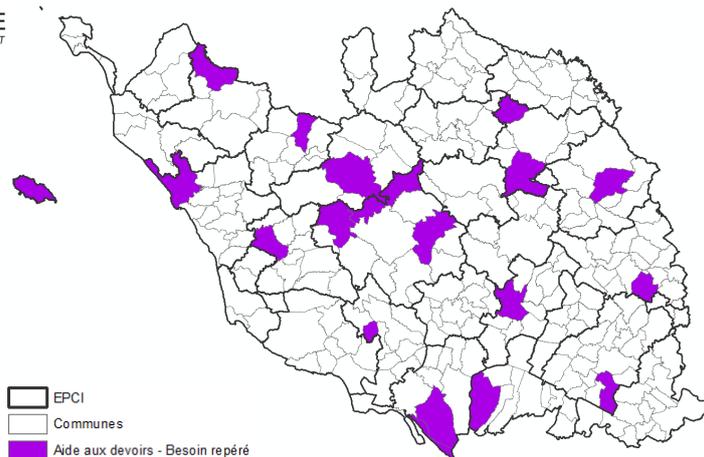


Si vous ne disposez pas d'un dispositif d'aide aux devoirs, existe-t-il un besoin repéré par les intervenants du territoire ?



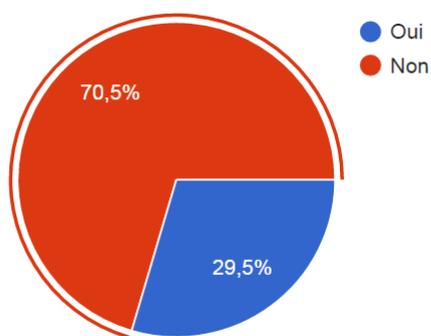
27

Communes avec un besoin repéré de dispositif d'aide aux devoirs



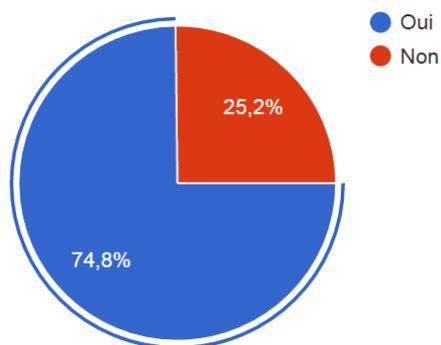
28

Au sein de votre commune ou de votre EPCI existe-t-il un dispositif pour favoriser les relations parents - école ?



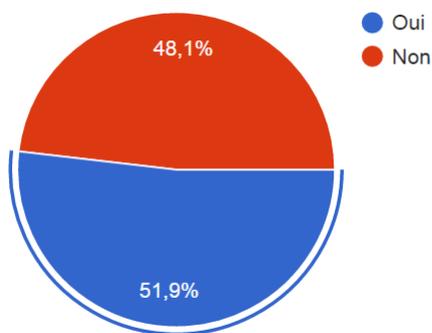
29

Avez-vous déjà été sollicité pour des difficultés de règlement de frais de cantine, d'activités de loisirs ou de garderie périscolaire ?



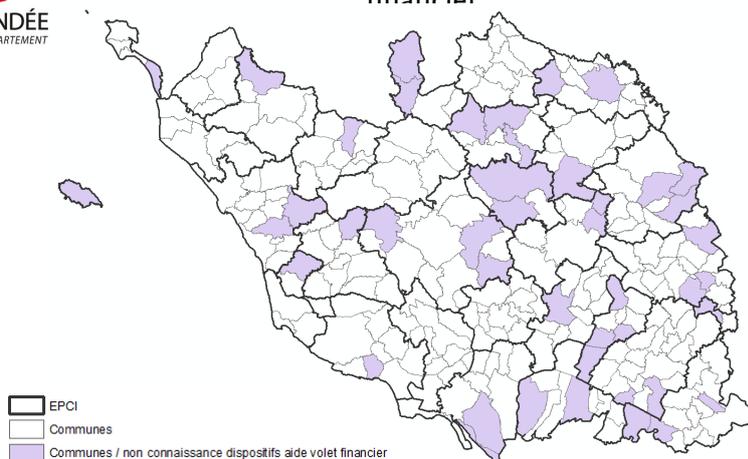
30

Si vous avez déjà été sollicité pour des difficultés de règlement, avez-vous connaissance des dispositifs qui peuvent venir en aide aux familles ?



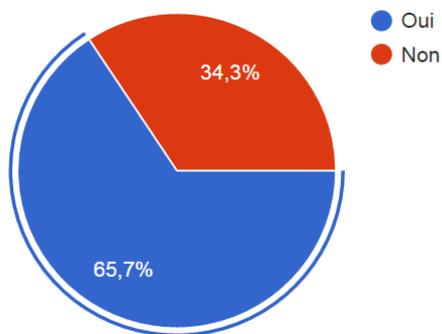
31

Communes ne connaissant pas les dispositifs qui peuvent venir en aide aux familles sur le volet financier



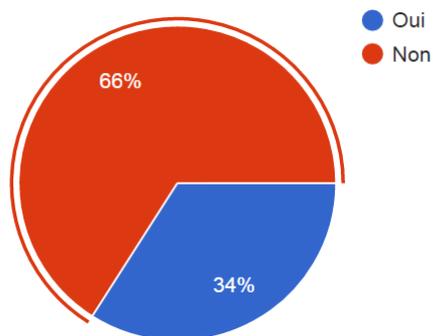
32

Avez-vous déjà été sollicité pour des difficultés de comportement des parents et/ou des enfants au sein des structures communales ?



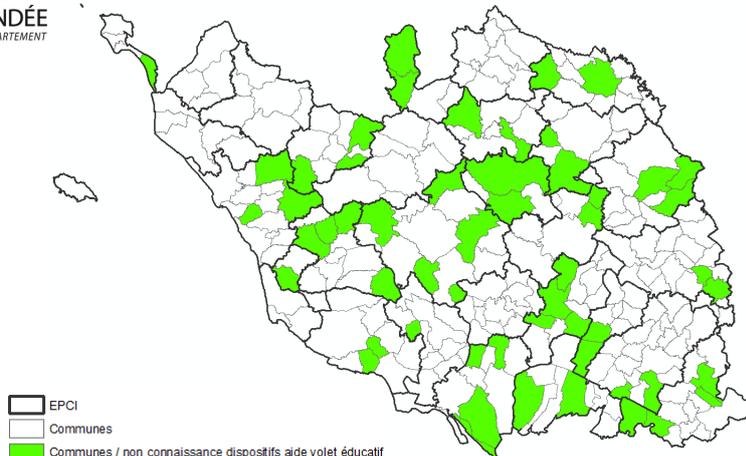
33

Si vous avez déjà été sollicité pour des difficultés de comportement des parents et/ou des enfants, avez-vous connaissance des dispositifs qui peuvent venir en aide aux familles ?



34

Communes ne connaissant pas les dispositifs qui peuvent venir en aide aux familles sur le volet éducatif



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



Merci de votre attention



SYNTHESE DE L'ENQUETE REALISEE

AUPRES DES PARENTS ALLOCATAIRES

2013

Dans la perspective de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017, la Caf de Vendée poursuit un travail afin d'approfondir les besoins et les attentes des familles vendéennes quant à leurs besoins en terme de soutien à la fonction parentale.

En 2013, cet axe de travail s'est notamment concrétisé par :

- La réalisation d'une enquête auprès de 47 013 allocataires avec enfant(s) sur le thème du soutien à la fonction parentale
- Le démarrage d'un travail de diagnostic sur la parentalité en lien avec un groupe d'étudiants sur la Roche-sur-Yon (formation initiale Licence professionnelle Aménagement du Territoire et Urbanisme)

Ce document assure une synthèse des éléments recueillis auprès des parents lors de l'enquête et fait référence aux 4 territoires Caf : Nord , Sud, Yon et Vie et Côte.

Ce questionnaire met en valeur les points suivants :

- Les activités et les moments privilégiés que les parents partagent avec leurs enfants
- Les difficultés exprimées par les parents et leurs propositions pour les résoudre
- Les ressources identifiées par les parents pour les soutenir

1. L'IDENTITE DES ALLOCATAIRES REpondANTS

Au total sur 47 013 allocataires interrogés, 4325 allocataires avec enfant(s) ont répondu au questionnaire :

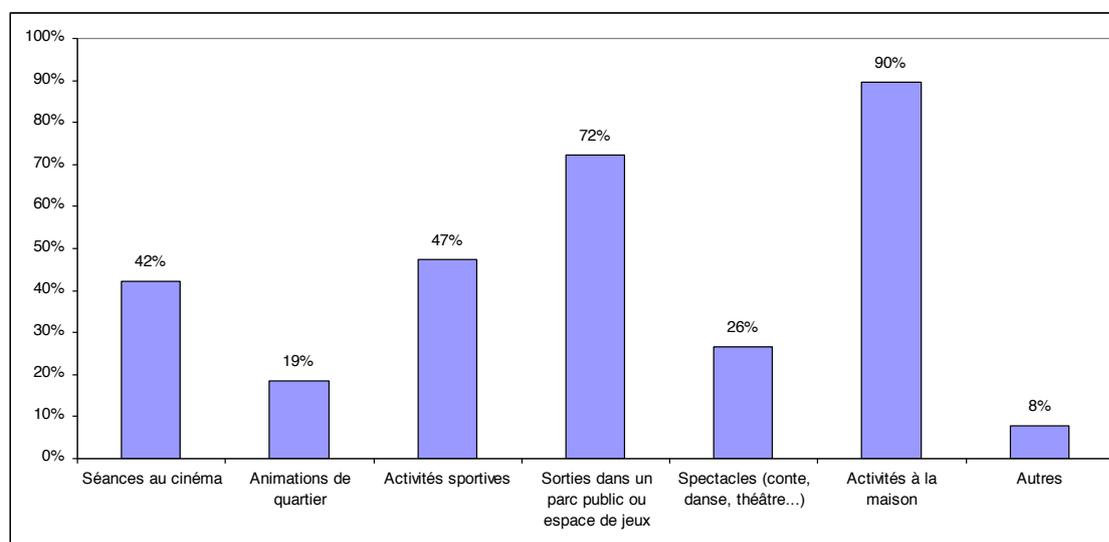
- 92 % sont des femmes
- 83 % sont en couple avec enfant(s)
- 46 % sont des familles avec 2 enfants
- 65 % ont un emploi
- 90 % se déplacent généralement avec leur propre véhicule
- 53 % sont originaires de Vendée. Parmi ceux qui ne sont pas originaires de Vendée, 71% y habite depuis 5 ans ou plus.

Répartition des répondants selon le territoire de résidence :

	Répondants	Ensemble allocataire Caf au 31/12/2012
Territoire Côte	28 %	30 %
Territoire Nord	33 %	27 %
Territoire Sud	19 %	20 %
Territoire Yon et Vie	20 %	23 %

2. LES ACTIVITES ET LES MOMENTS PRIVILEGES PARENTS/ ENFANTS

Les activités partagées parent/enfant



Les activités à la maison et les sorties dans un parc public ou un espace de jeux sont les activités qui sont le plus partagées entre les enfants et les parents.

Ils sont également 47 % à privilégier des activités sportives et/ou des activités culturelles (42 % cinéma, 26 % aux spectacles...) Enfin, 19 % des répondants participent à des animations de quartier.

Le principal motif invoqué pour expliquer la non-participation à certaines activités est le manque de moyens financiers.

Il est à noter que la structuration familiale accentue les écarts, les familles monoparentales évoquent plus fréquemment cette raison. Pour les activités sportives, 49 % des familles monoparentales qui ne participent pas à ces activités disent manquer de moyens financiers (30 % pour les couples).

Le second motif de non-participation, plus particulièrement pour les animations de quartier et les spectacles, est le manque d'information quel que soit le territoire de résidence et la situation familiale.

Les moments privilégiés parents/ enfants dans la journée ou la semaine

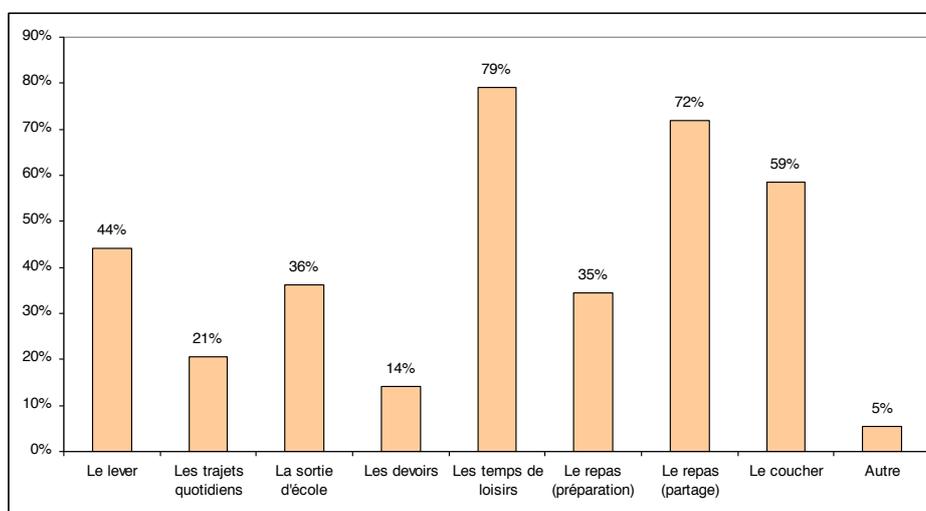
89 % des répondants précise que **le dimanche après-midi est le moment privilégié pour partager du temps avec leur enfant.**

Le mercredi après-midi, le samedi soir et le vendredi soir sont ensuite les autres temps familiaux pour passer du temps avec les enfants.

3. LES DIFFICULTES EXPRIMEES PAR LES PARENTS ET LES PROPOSITIONS POUR LES RESOUDRE

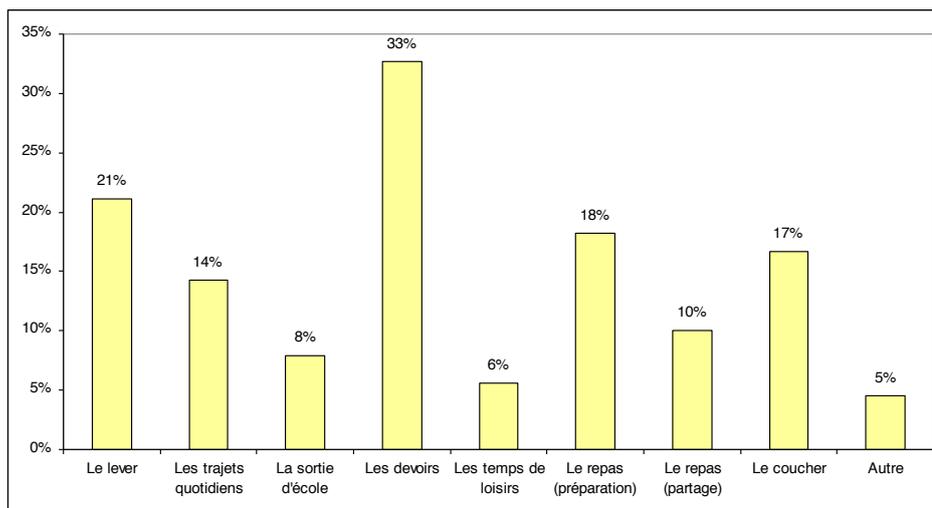
Les moments dits « agréables » passés avec leurs enfants

89 % des familles interrogées considèrent que les temps de loisirs sont des moments « agréables » à partager avec les enfants.



Au regard de la situation familiale, le partage du repas est davantage mis en avant comme moment privilégiés par les familles monoparentales (81 % contre 71 % pour les couples).

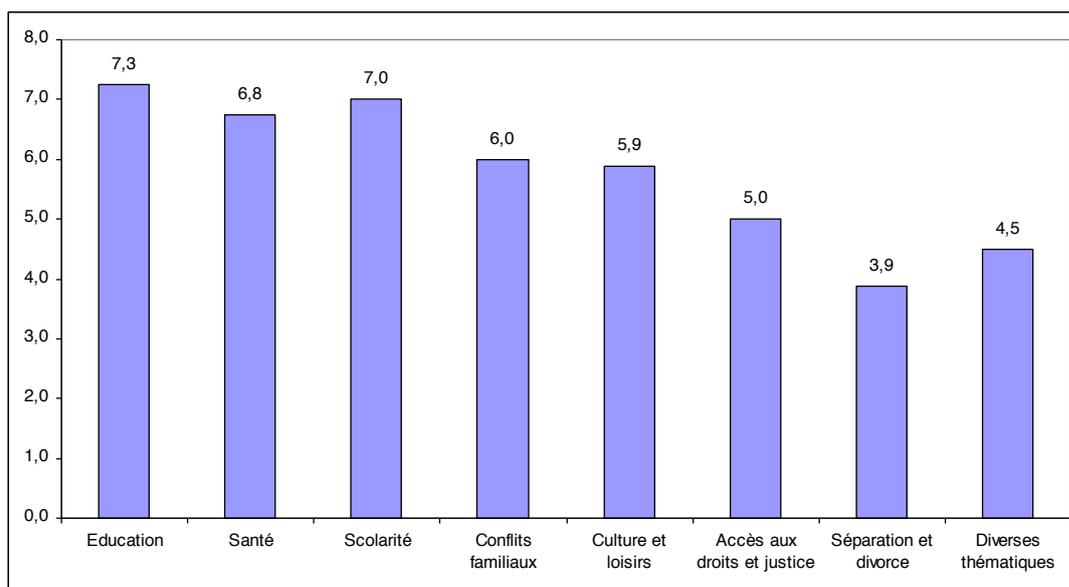
Les moments dits « difficiles » passés avec leurs enfants



Le lever et les devoirs sont les événements pour lesquels les parents éprouvent le plus de difficultés.

Ce constat est encore plus vrai lorsque le parent est isolé pour les devoirs (43% des parents isolés éprouvent des difficultés contre 31 % pour les couples).

Les thèmes que les parents souhaiteraient échanger avec d'autres parents



Pour la lecture de ce graphique, des notes ont été attribuées par les parents de 1 à 10 selon l'importance de la thématique.

C'est autour du thème de l'éducation que les parents souhaiteraient être davantage informés ou encore échanger davantage avec d'autres adultes. Cette tendance est plus significative pour les parents résidant sur le territoire Nord.

Le fait de recueillir des informations sur la séparation et le divorce sont les thèmes les moins mis en avant par les familles, en moyenne 3,9/10. Cependant, des écarts sont importants selon la situation familiale : pour les familles monoparentales la note moyenne est de 6,2 contre 3,3 pour les couples.

Les propositions libres des sondés quant à leur accompagnement en tant que parent

Ces actions sont restituées sans ordre de priorité :

- Le développement du soutien scolaire.
- Le développement d'un forum pour échanger sur diverses thématiques entre parents ou professionnels.
- L'accessibilité géographique et financière aux loisirs (sports, culture, vacances).
- La garde des enfants de 6 à 10 ans en milieu rural
- L'accès à la culture en zone rurale.
- Le retour à l'emploi après un congé parental.
- L'information sur l'orientation scolaire
- La question de l'isolement
- La question de l'organisation en cas de travail en horaires atypiques

Des lieux d'échanges et des interlocuteurs de proximité afin d'évoquer les problématiques recensées :

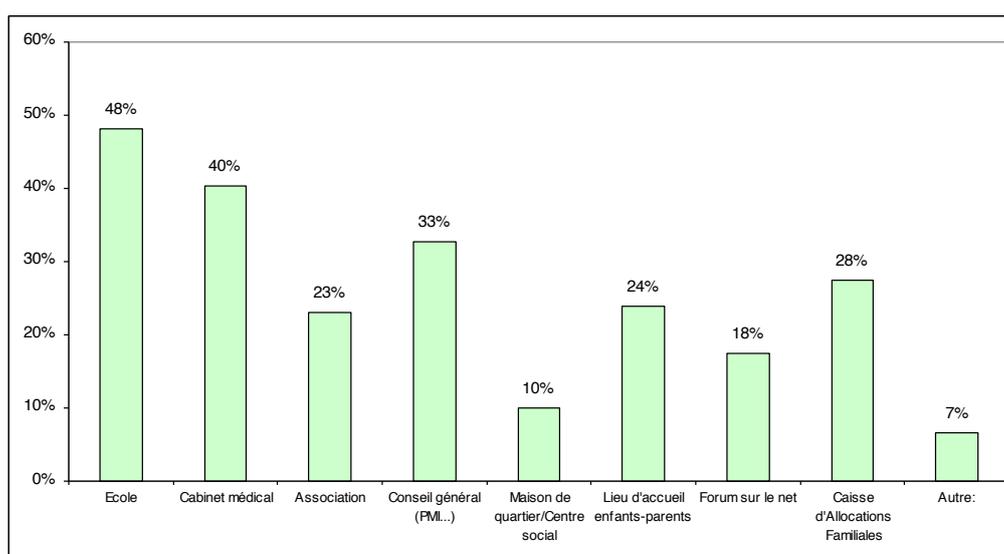
- La mise en place d'ateliers sur des cas pratiques d'échec ou de réussite (méthode pédagogique, situation de vie quotidienne) avec des intervenants professionnels.
- Des contacts plus réguliers avec les enseignants.
- Des interlocuteurs bien identifiés.

Des thèmes à développer au travers de conférences-débats ou d'ateliers :

- Comment gérer les conflits, l'autorité, le coucher
- L'utilisation des écrans
- Les conflits dans la fratrie
- Les problématiques liées aux adolescents (les sorties, addictions et sexualité...)
- La place de chacun dans une famille recomposée
- La scolarité chez les adolescents en échec, la confiance, l'addiction, le respect,
- L'organisation de la vie quotidienne
- Les rythmes scolaires

4. LES RESSOURCES IDENTIFIEES PAR LES PARENTS POUR LES SOUTENIR

Les structures identifiées



Près de la moitié des répondants identifie l'école comme une structure soutenant les adultes dans leur rôle de parent, puis à 40 % le cabinet médical.

Des écarts sont à noter selon la situation familiale. Les familles monoparentales privilégient l'école et le cabinet médical, mais de façon moins marquée que les couples. Elles donnent plus d'importance à la Caisse d'allocations familiales et aux associations.

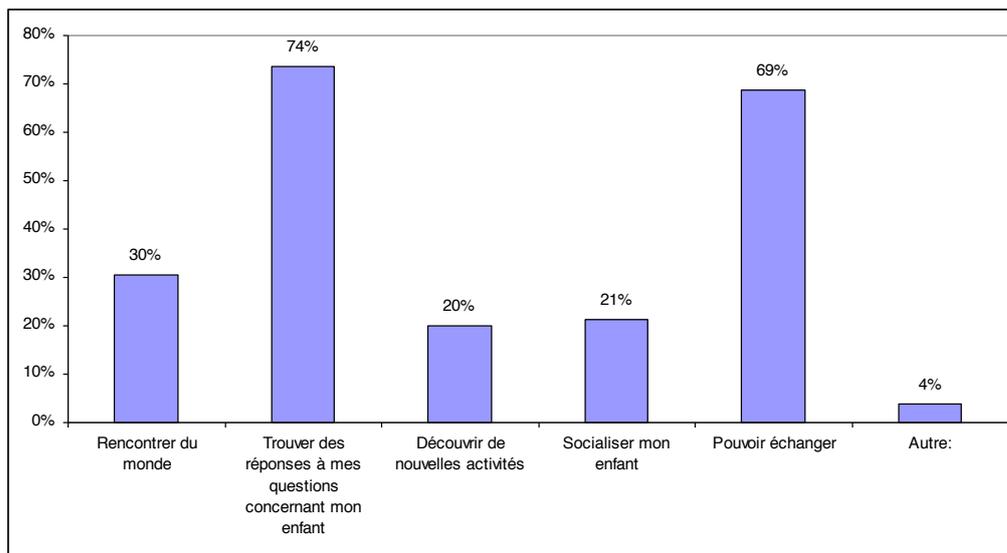
A noter que les lieux d'accueil enfant-parents sont identifiés par près d'un quart des parents. Ce résultat est à nuancer selon le degré de compréhension du terme « lieu d'accueil enfants-parents » par les répondants.

La participation des parents aux activités qui leur sont proposées pour les soutenir en tant que parent

Seules 9 % des familles participent ou ont participé à ce type d'activité. La participation est plus forte pour les couples avec enfants et pour les parents résidant sur le territoire Nord et sur le territoire Yon et Vie.

Pour les 371 répondants qui participent ou ont participé à ces actions, 75 % en ont eu connaissance par le « bouche à oreille ».

Les raisons pour lesquelles les parents se sont orientés vers ces activités de soutien.



La motivation première est de trouver des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser quant à leur(s) enfant(s) (273 citations). L'échange vient en deuxième position.

Pour 84 % des répondants qui participent ou ont participé à ces actions, cela a permis d'améliorer leur quotidien.



**SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL**
**des services
aux familles**



2016 > 2020

